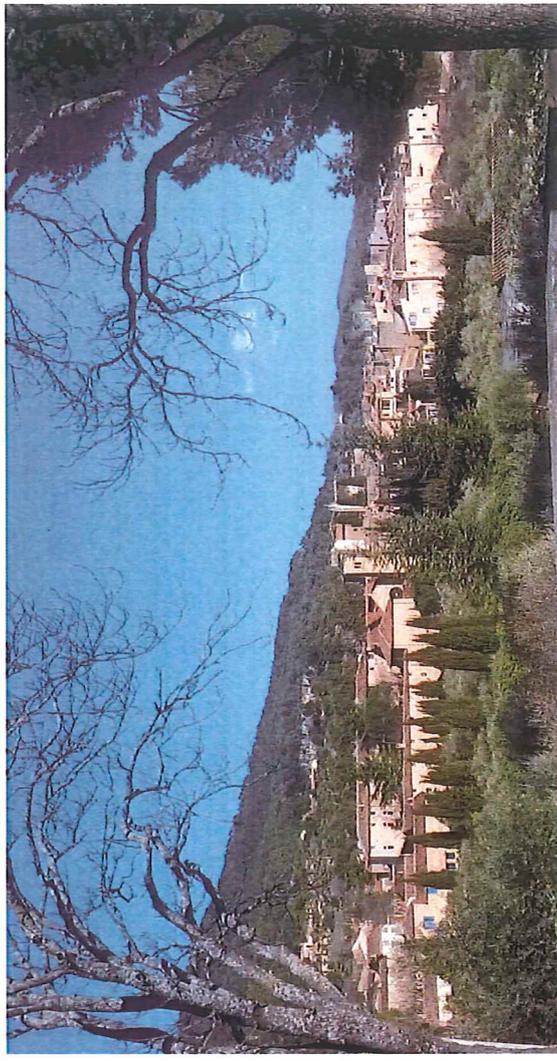


Mars 2019

**Département du Var
Commune d'Aups**

**Périmètre Délimité des
Abords
de l'église Saint-Pancrace,
de la tour horloge,
du cadran solaire et
de la fabrique de l'Abbé Jean**

monuments historiques



Maîtrise d'ouvrage : DRAC PACA, 23 bd du Roi René 13617 Aix en Provence Cedex 1
Référent : UDAP DU VAR -, 449, avenue de la Mitre, 83 000 Toulon - 04 94 31 59 95 - sdap.var@culture.gouv.fr
Chargées d'étude : Eve CHAILLAN, architecte HMONP du patrimoine - 9 cours Jean Baillard 13001 Marseille - chaillan.archi@hotmail.fr
& Elisabeth BRESSDIN, paysagiste, 35 av Paul Cézanne 13090 Aix-en-Provence - elisabeth.bressdin@free.fr

Table des illustrations

1 - Préambule	
a - Une protection des abords d'un monument historique: enjeux et objectifs	3
b - Rayon de 500 m et périmètre délimité des abords : protection adaptée et servitude d'utilité publique	3
2 - Aups, ses monuments historiques	4
a - Position des monuments et étendue de leur rayon de protection sur la commune	4
b - Les monuments du centre ville, présentation et caractéristiques	5
c - Repérage cadastral des monuments historiques	7
3- Diagnostic paysager, urbain et architectural	8
a - Contexte paysager	8
b - Séquences et seuils d'entrées de ville	9
c - Entrées de ville, vues et panoramas	10
d - Découverte du centre ancien et des monuments	11
e - Synthèse cartographique des composantes paysagères	15
f - Constitution historique du village	16
g - Patrimoine urbain, architectural et rural dans et hors des rayons de protection	18
4 - Définition du périmètre	22
a - Enjeux de protections	22
b - Justification du périmètre et ses principes	22
c - Les limites du périmètre	23
d - Les limites du périmètre - cartographie de synthèse	24
e - Périmètre proposé	25
5- Annexes	29
6- Table des illustrations	32

1 - Préambule

a - Une protection des abords d'un monument historique, enjeux et objectifs

Certains édifices ou immeubles d'une commune, de propriété privée ou publique, «soit par leur date, soit par le caractère de leur architecture, soit par les événements dont ils furent les témoins, méritent l'attention de l'archéologue, de l'historien»¹, de l'architecture. Ils sont reconnus par la Nation comme ayant une valeur patrimoniale à transmettre aux générations futures et reçoivent un statut juridique particulier², celui de monument historique. Par ce statut, des édifices choisis obtiennent une protection particulière qui doit permettre d'assurer leur conservation (aides, répressions, conditions d'exécution des travaux).

Ces monuments ne sont pas isolés mais situés dans un contexte qui participe à leur compréhension et à leur mise en valeur.

Le monument peut devenir anecdotique ou décoratif s'il est isolé de son contexte. Les modifications de voies, de parcelles, l'échelle et le traitement des constructions et aménagements l'avoisinant doivent être compris au regard du monument historique.

Pour considérer ces abords et leurs enjeux, l'État a assorti la protection sur les monuments historiques (loi 1913) à une protection de leurs abords (loi 1943 et 2016). Par ces lois, tout monument historique génère, de fait, autour de lui un rayon de protection de 500 m, dans lequel tous travaux sont soumis aux avis simples ou conformes des architectes des bâtiments de France.

Ces derniers aident les pétitionnaires, les décideurs de projet et acteurs de la construction à prendre en compte le monument et les éléments du contexte qui l'accompagnent.

Textes de référence

- Loi 1913 relative aux monuments historiques
- Loi 1943 relative aux servitudes des monuments historiques
- Loi L-CAP 7 juillet 2016 art.75
- Articles du code du patrimoine :
 - L621.30 alinéa 1
 - L621-31

¹ Ludovic Vilet, *premier inspecteur général des monuments historiques - 1831*
² *Création du conseil des bâtiments civils en 1837, puis loi du 31 décembre 1913*

b - Rayon de 500 m et périmètre délimité des abords : protection adaptée et servitude d'utilité publique

Le rayon de protection de 500 m est une servitude d'utilité publique qui s'impose aux documents d'urbanisme d'une commune. Elle «affecte l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel»³.

Il est apparu cependant que la protection systématique selon le rayon de 500m, n'était pas toujours adaptée et pertinente, car elle ne peut pas prendre en compte les notions de reliefs, de perspectives, de panoramas, de composition plus large avec d'autres bâtiments, etc.

Par ailleurs, la loi de 1943 ne reconnaît pas la valeur intrinsèque des éléments bâtis ou non bâtis du contexte dans le rayon de protection.

La notion de périmètre de protection des abords des monuments historiques est revue lors de la création de la loi Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi L-CAP⁴ : «La protection au titre des abords s'applique dans un périmètre dit «délimité» adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension par les habitants»⁵.

Le périmètre comprend tous immeubles, ensembles d'immeubles

et espaces non bâtis, qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent et qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

La loi protège au titre des abords et pour leur valeur intrinsèque, ces éléments compris dans le périmètre de protection.

Ce périmètre peut-être commun à plusieurs monuments historiques. Il a toujours un caractère de servitude d'utilité publique. En l'absence de périmètre délimité, le rayon de 500 m de protection s'applique⁶.

Le périmètre délimité des abords est créé par décision de l'autorité administrative (en l'occurrence le Préfet de région), sur proposition des Architectes des Bâtiments de France, après :

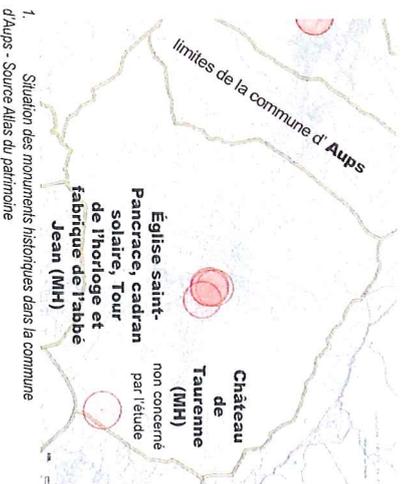
- enquête publique,
- consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique, ou le cas échéant, de la ou des communes concernées,
- accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, ou de document en tenant lieu, ou de carte communale⁷.

⁶ Loi L-CAP du 7 juillet 2016 art. 75 - Code du patrimoine
 Art. L621.30 - alinéa 1
⁷ Art.L621-31 du code du patrimoine

³ Loi L-CAP du 7 juillet 2016 art. 75 - Code du patrimoine
 Art. L621.30 - alinéa 1
⁴ 7 juillet 2016
⁵ culture.gouv.fr - les abords des monuments historiques

2 - Aups, ses monuments historiques

a - Position des monuments et étendue de leur rayon de protection sur la commune



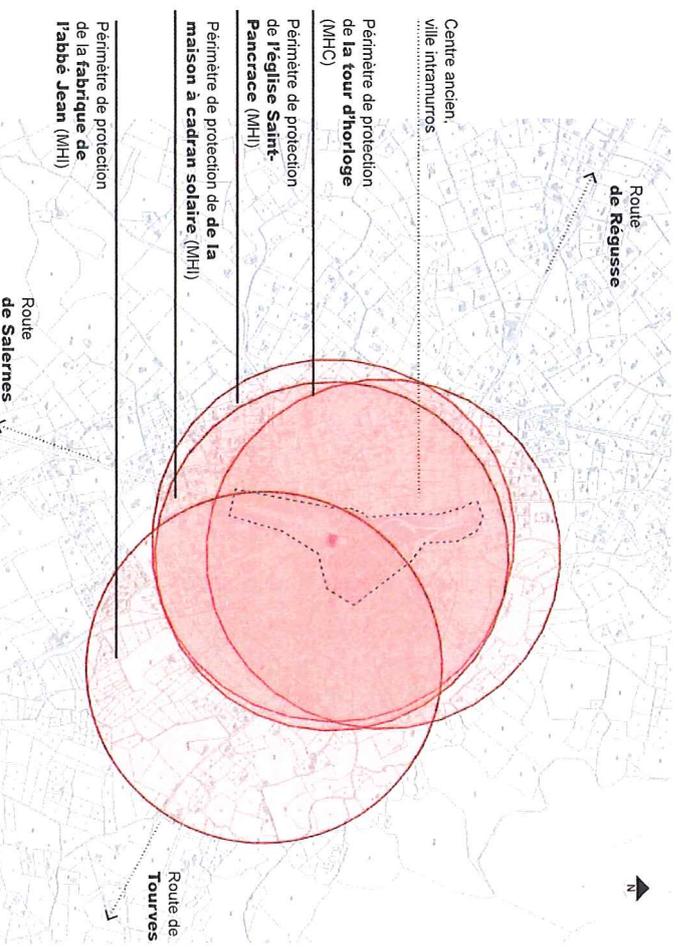
- La commune d'Aups comprend cinq monuments historiques : le château de Taurenne (en limite communale), l'église Saint-Pancrace, la maison au cadran solaire, la tour horloge, la fabrique de l'Abbé Jean.
- Quatre d'entre eux se situent dans ou en limite du centre ancien.
- Ce sont ces derniers qui font l'objet de l'étude de périmètre adapté.
- Leur rayon se superpose, et couvrent la totalité du centre ancien.
- L'église de Saint-Pancrace et la maison portant le cadran solaire se situent sur la place Martin Bidauré, place principale de la ville.
- La maison à cadran solaire, au bas la rue Voitaire.
- La tour Horloge est au coeur du centre an-

cieu entre deux quartiers de périodes historiques différentes.

- La fabrique de l'Abbé Jean se situe à l'entée est de la ville aux limites d'une plaine agricole.

Conclusion, enjeux, objectifs

- Les rayons de protection de 500 m des monuments historiques dans et à proximité du centre ancien sont établis arbitrairement sur le territoire sans tenir compte de la topographie et de la forme urbaine historique du centre ancien. Il convient de comprendre le contexte des monuments pour proposer un périmètre adapté aux enjeux de valorisation des monuments.



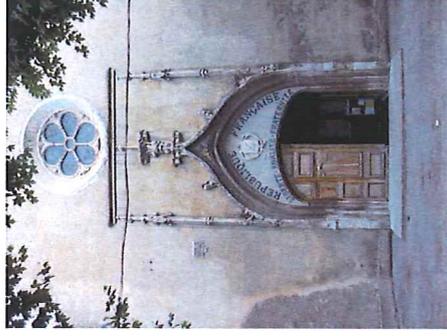
b - Les monuments du centre ville, présentation et caractéristiques

Collégiale Saint-Pancrace

Datée du XVe-début XVIe siècle l'église est créée sur la demande du Pape Alexandre VI en 1499. C'est un édifice gothique qui abrite un ensemble important d'objets liturgiques. Située en limite de la ville ancienne, elle donne sur les places f. Mistral (parvis) et M. Bidauré. Son ancienneté, sa qualité architecturale et les objets liturgiques qu'elle renferme sont les raisons de sa protection.

L'église veille sur l'entrée sud de la ville. Il faut longer sa façade principale par la place Martin Bidauré avant d'entrer dans le centre ancien.¹

¹ Archives DRAC PACA



3. Entrée de l'église Saint-Pancrace - source Patrimrages



4. Église Saint-Pancrace depuis la place M. Bidauré - 2018 photo chargés d'étude

La tour de l'horloge et le cadran solaire

Datés du XVe-début XVIe siècle. Situés rue de l'horloge, la tour porche est l'une des entrées du quartier médiéval, au cœur du centre ancien. Les monuments traduisent la position d'une enceinte ou d'une enclave ecclésiastique.

La tour est datée des XVI-XVIIe siècle et le cadran solaire de 1760. La tour fait l'objet d'une protection principalement au titre du campanile « très bel et très grand ouvrage de ferronnerie de la fin du XVIIIe siècle et qui mérite par son élégance, sa parfaite exécution et les sou-

venirs du passé qu'il évoque, toute notre attention»¹.

Une architecture civile remarquable compose les abords immédiats de la tour horloge.

Protection

Ferronnerie classée le 31 mai 1948 et inscription des maçonneries de la tour 20 octobre 1947

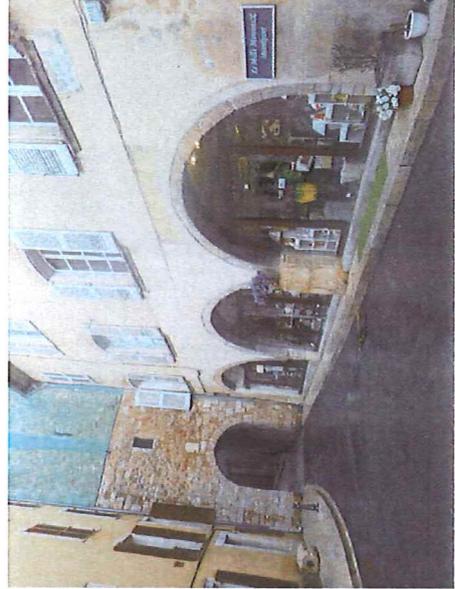
Propriété

Propriété de la commune d'Aups parcelle non connue.

¹ dossier de protection-DRAC



5. Tour horloge - source Patrimrages



6. Abords immédiats de la tour horloge - 2018 photo chargés d'étude

La fabrique de l'abbé Jean

Datee du XVIIIe siècle, propriété de la commune d'Aups. Située sur la route de Tourtour au lieu-dit de « la fabrique de l'abbé Jean ».

Bâtie dans la propriété de la bastide Jeanne. Selon les sources archivistiques (conseil municipal 1760) la fabrique que l'abbé avait lui-même construit accueillait les philosophes et érudits de la région.

Une fabrique est une construction agrémentant les jardins. Elle participe à leur composition dans des mises en scènes romantiques ou monumentales. Les fabriques peuvent développer un thème ornemental (la musique par exemple).

« La fabrique ne présente pas un grand intérêt du point de vue architectural, les éléments qui la composent sont curieux et pourraient être conservés comme témoins des études et pré-occupations de l'érudit local qui lui a donné son nom¹. La fabrique, décrite en bon état en 1949 est aujourd'hui en état de péril.

1 Dossier de protection DRAC PACA

La propriété de la Bastide Jeanne et la fabrique se situent à un peu moins de 500m du village, après les allées Charles Boyer, dans la plaine agricole. La propriété est close en partie et se termine par un champ ouvert. Ses abords proches sont relativement préservés mais les anciennes parcelles agricoles sont investies par des constructions individuelles privées et des équipements sportifs et touristiques. Ces deux programmes engendrent l'apparition de clôtures, systèmes d'éclairage, plantations d'agrément, aménagement des routes qui font perdre au lieu son caractère rural.

Protection
Inscrite en totalité le 16 novembre 1949

Propriété
Propriété privée Parcelle 187

Cadran solaire sur la maison

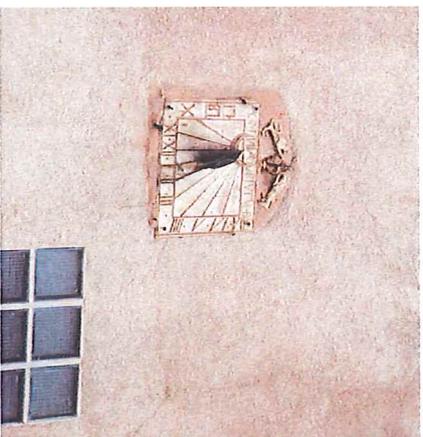
Cadran solaire daté du XVIIIe siècle.

Protection
Inscrite en totalité le 16 novembre 1949

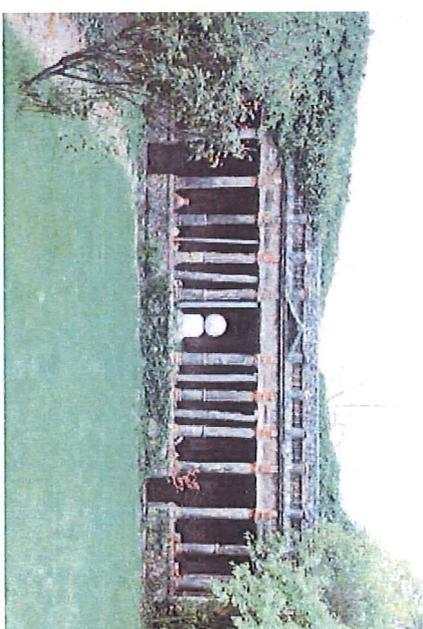
Propriété
Propriété privée Parcelle 1 337



7. Maison 6 rue du Pontillac, façade rue Alesi - photo source Patrimages



8. Détail du cadran solaire, maison 6 rue du Pontillac, façade rue Alesi - photo source Patrimages

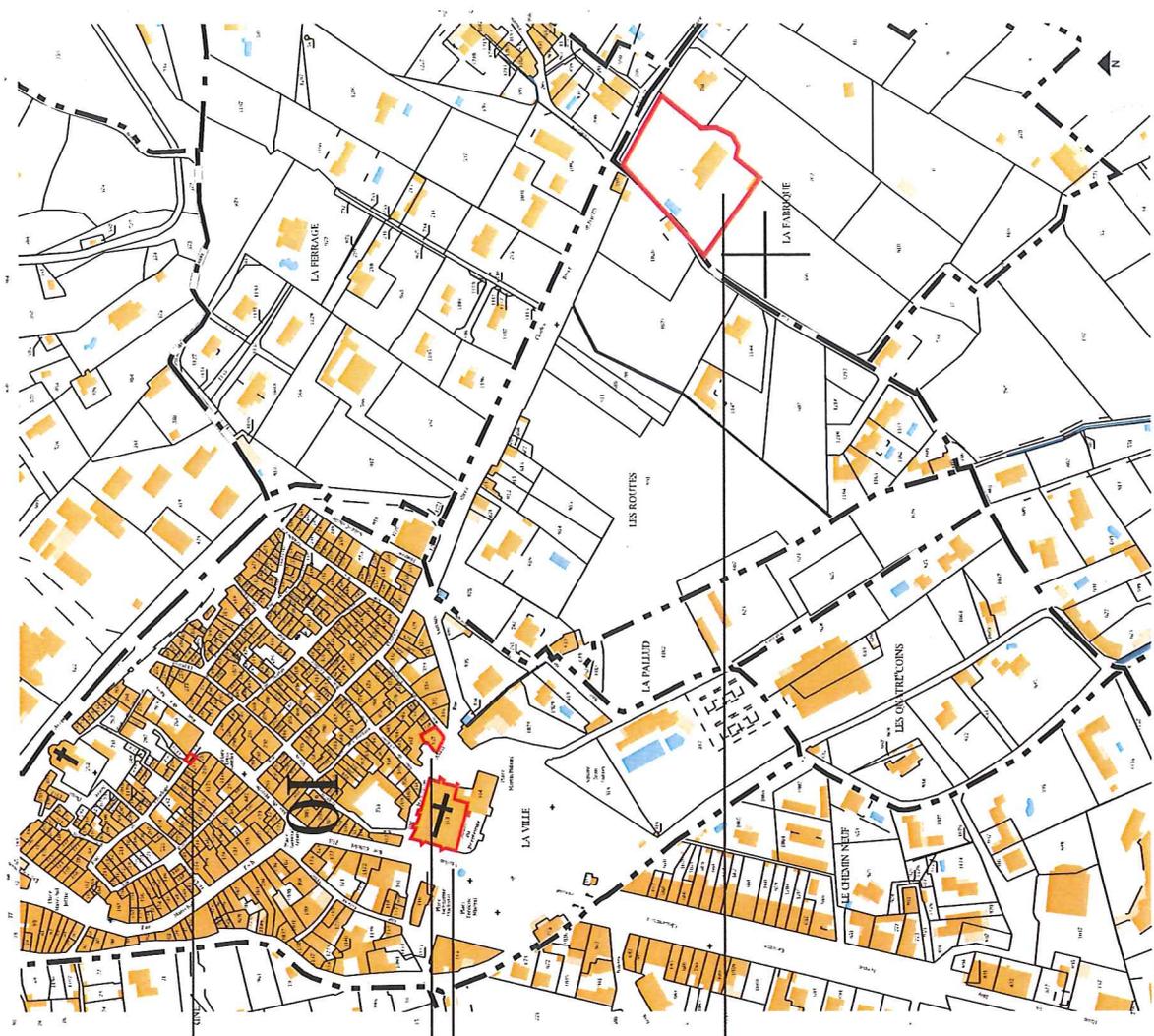


9. Fabrique de l'abbé Jean - photo Patrimages



10. Détail de la Fabrique de l'abbé Jean - photo Patrimages

c - Repérage cadastral des monuments historiques



La tour de l'horloge et le cadran solaire

Cadran solaire sur la maison
L'église Saint-Pancrace

La fabrique de l'Abbé Jean

11. Fond de plan cadastral 2016 - cadastre.gouv.fr

3- Diagnostic paysager, urbain et architectural

a - Contexte paysager

Le noyau historique d'Aups se situe au pied de la montagne des Espiguères (824m) s'élevant au nord-est, il est blotti sur les flancs du vallon de la Grave (500m), torrent s'écoulant du nord vers le sud.

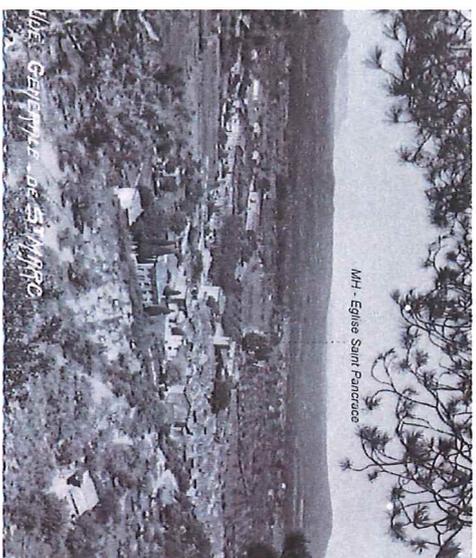
Le village s'agglutine jusqu'aux rives de la Grave toute proche de l'église Saint-Pancrace (495m). Il est dominé par la chapelle Notre-Dame-de-Délivrance située au rebord d'un grand replat (515m).

Juste au sud du bourg, le vallon de la Grave s'ouvre largement en une ample dépression humide constituée de prairies.

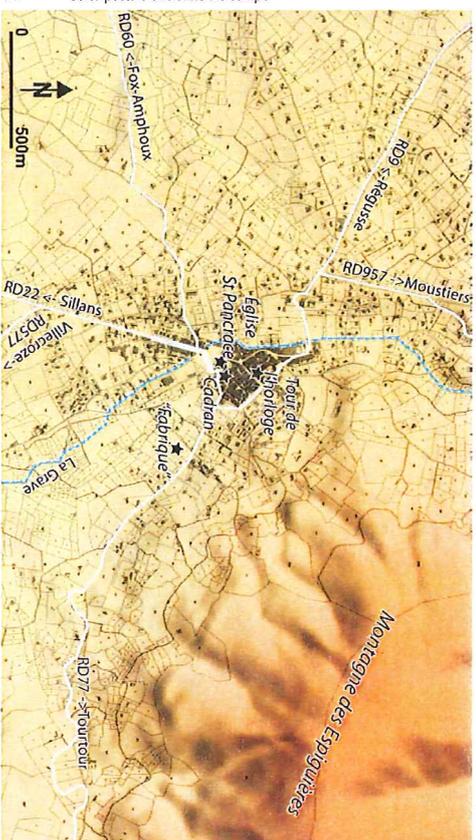
Du fait de cette localisation dans un creux, le bourg d'Aups n'est jamais perçu de très loin, excepté depuis la dépression de la Grave au sud et au sud-est.

Le centre ancien forme une silhouette, caractérisée par les clochers de l'église Saint-Pancrace, du couvent des Ursulines, de ND-de-la-Délivrance et la tour de l'Horloge bien lisibles depuis les abords proches du bourg.

Les édifices protégés se localisent pour trois d'entre eux à l'intérieur de l'ancienne enceinte en bonne partie démantelée (collégiale, tour de l'Horloge, cadran solaire). Seules les parties supérieures des monuments se signalent dans le grand paysage : le clocher et la tour surmontée d'un campanile.

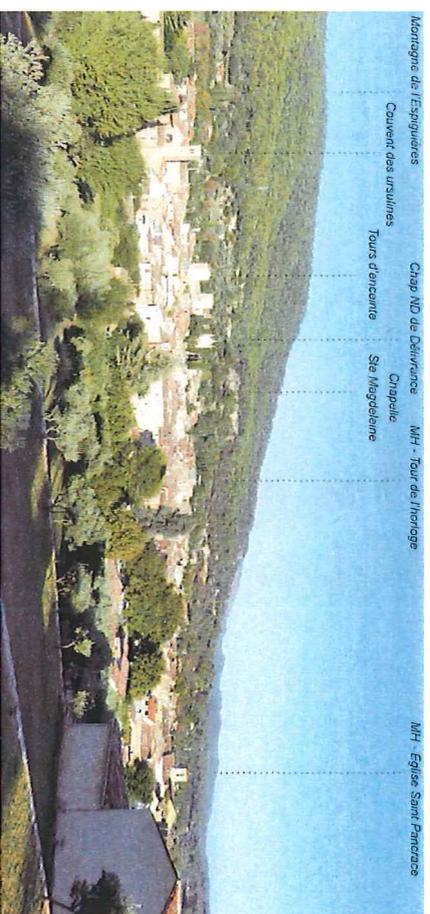


24. Carte postale ancienne Delcampe



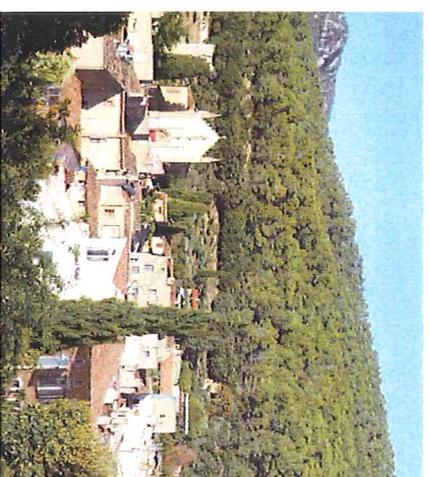
25. schéma de repérage fond relief et cadastral (IGN, DGFIP ; 2018)

1 - Vue panoramique sur Aups depuis Saint Marc sur le massif des Espiguères dans les années 1950.



26. Photo 2018

2 - Vue panoramique sur Aups depuis l'ouest avec en arrière plan la montagne des Espiguères (chemin de Ste Catherine).



27. Photo 2018

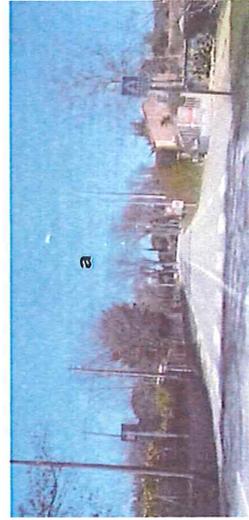
3 - Dominant les toitures, la façade de ND de Délivrance est omniprésente dans le paysage vu des alentours du bourg d'Aups.

b - Séquences et seuils d'entrées de ville

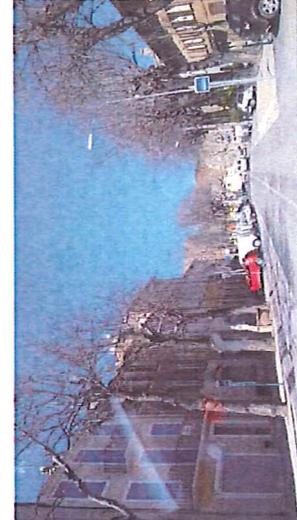
Entrées de ville

Les entrées de ville sud, ouest et est présentent des seuils caractérisés par des changements géographiques, urbains et architecturaux. Ces seuils présentent des intérêts variés vis-à-vis des monuments et de leur découverte.

Ils sont à prendre en compte dans la définition du périmètre.



12. Photo entrée ville route de Saïernes, seuil a - 2018 photo chargés d'étude



13. Photo entrée ville route de Saïernes, seuil b - 2018 photo chargés d'étude



14. Photo entrée ville route de Régusse seuil c - 2018 photo chargés d'étude

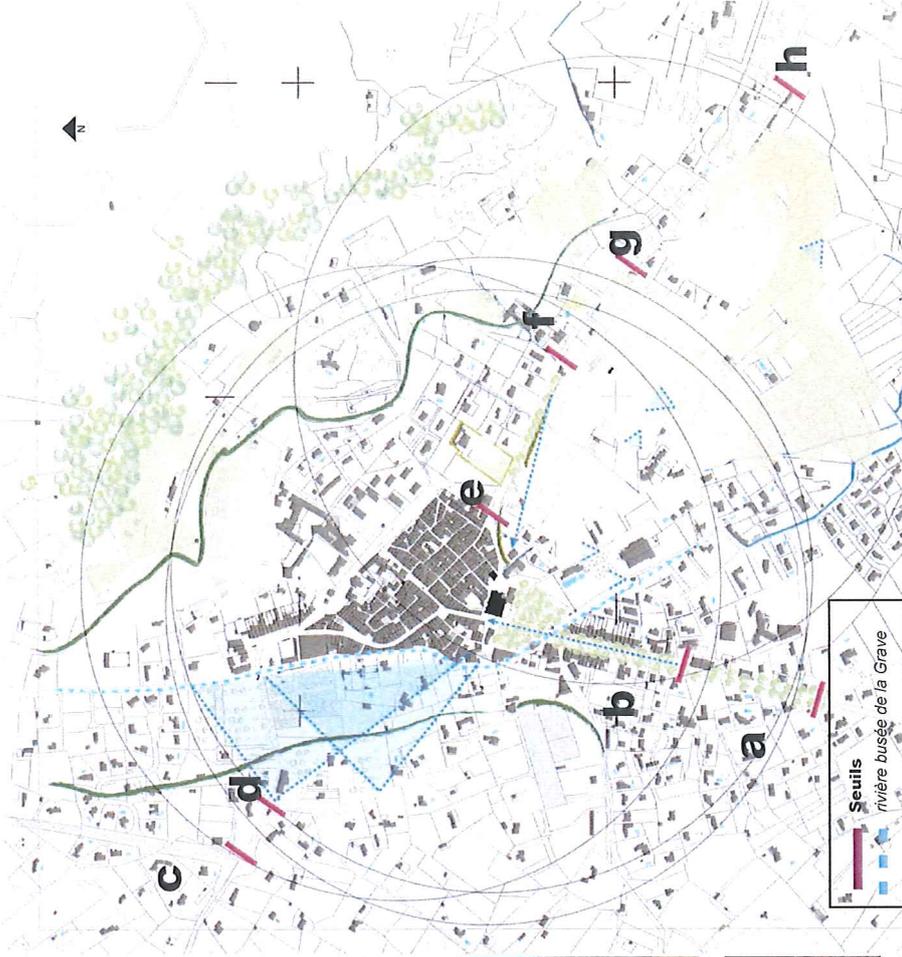


15. Photo entrée ville route de Régusse seuil a - 2018 photo chargés d'étude

Depuis la route de Saïernes au sud, on identifie un premier seuil (a) où débute un alignement d'arbre mais c'est à partir du seuil (b) que l'entrée en ville s'effectue (bâts et arbres en alignement), un séquence qui aboutie devant le parvis de l'église Saint-Pancrace.

A l'ouest, depuis la route de Régusse, c'est une fois passé le relief de Saint-Pierre (c) que l'on peut percevoir le village et les monuments (d).

Depuis la route de Tourtour, l'arrivée au centre ancien se déroule en séquences : d'abord rurale (g), où se trouve la propriété de la fabrique de l'abbé Jean, puis urbaine de l'allée Charles Boyer (f), on trouve ensuite l'entrée de ville qui se signale entre autre par le clocher de Saint-Pancrace.



16. Entrée de ville route de Tourtour seuil h - source internet google



17. Entrée de ville route de Tourtour seuil g - 2018 photo chargés d'étude



18. Entrée de ville allées Charles Boyer - 2018 photo chargés d'étude

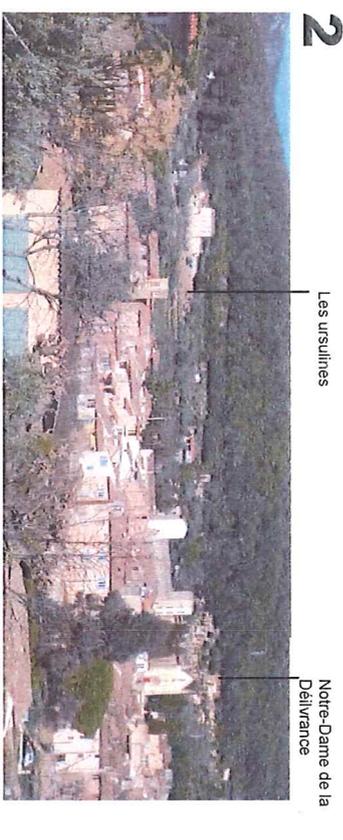


19. Entrée de ville route de Tourtour - 2018 photo chargés d'étude

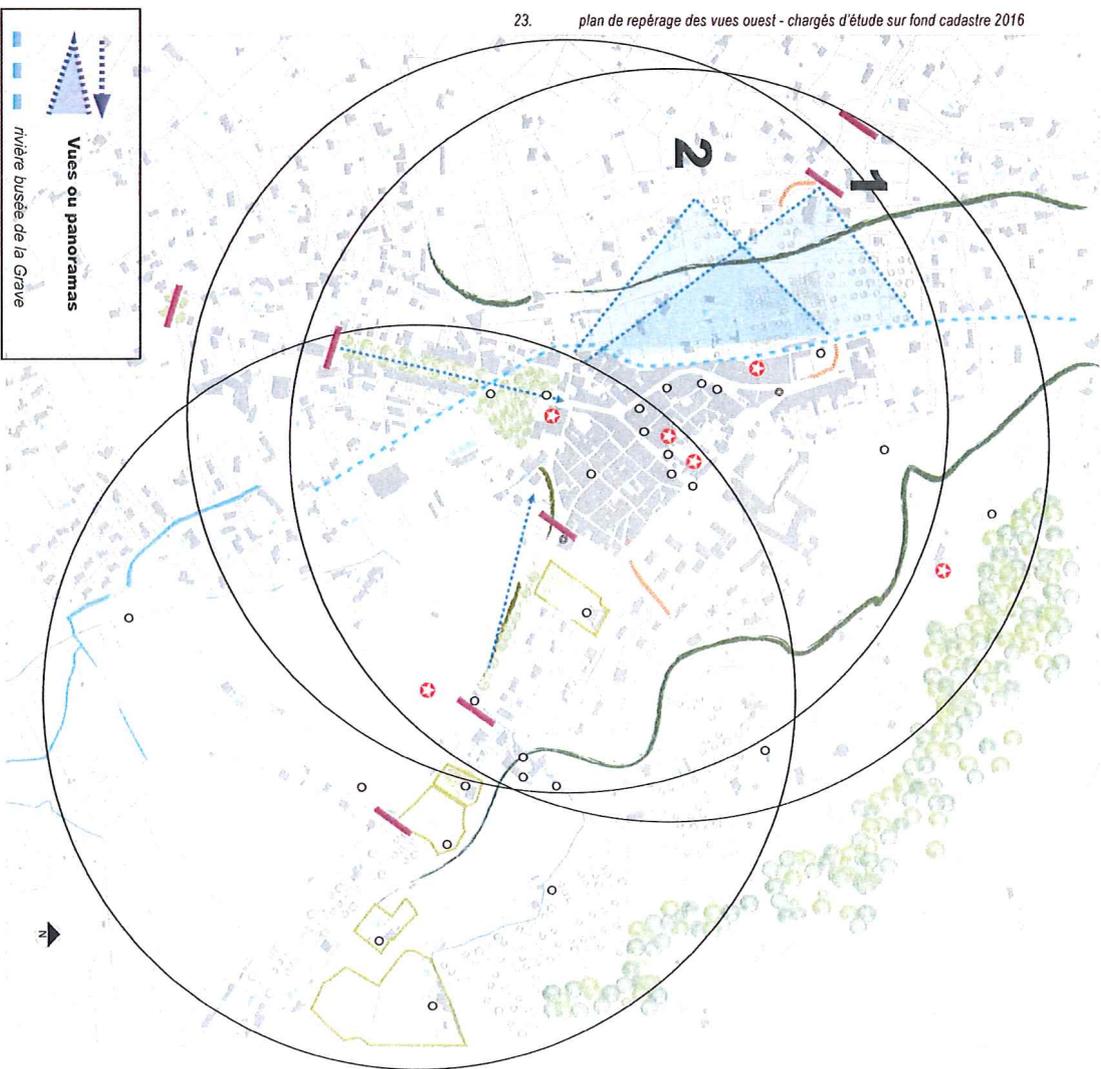
c - Entrées de ville, vues et panoramas

Les vues et panoramas

- Le relief et l'implantation du village dans le site permettent des panoramas exceptionnels.
- Les panoramas permettent d'appréhender le nombre de tours et clochers émergeant du velum du centre ancien. Ces émergences signifient l'importance du village dans le territoire.
- Ces vues panoramiques permettent également d'apprécier le contexte paysager (les champs d'oliviers, la montagne des Espiguiers) qui cadre le village et constitue un arrière plan qui met en valeur son patrimoine.



23. plan de repérage des vues ouest - chargés d'étude sur fond cadastre 2016



d - Découverte du centre ancien et des monuments

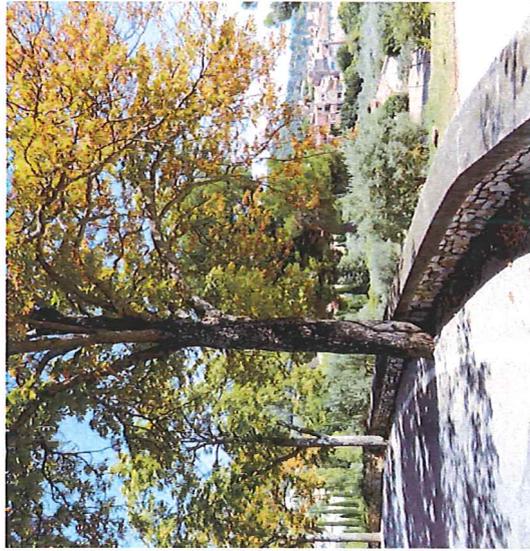
La tour de l'horloge, le clocher de l'église de Saint-Pancrace, participent à la silhouette urbaine dominée par l'ensemble constitué de la chapelle Notre-Dame-de-la-Délivrance flanquée de deux tours d'enceinte médiévales. Le clocher du couvent des Ursulines ajoute une silhouette supplémentaire de tour à l'ouest du bourg. La composition harmonieuse et bien conservée des toits étagés à flanc de colline s'apprécie depuis tous les abords d'Aups, et plus particulièrement depuis la crête délimitant à l'ouest le vallon de la Grave.

Les entrées de ville ouest (RD9 Régusse, et 957 Moustiers, RD 60 Sillans) et le chemin de Sainte Catherine : des vues panoramiques remarquables sur le bourg ancien et ses éléments repérés

Depuis cette crête axée nord-sud à l'altitude décroissante, la découverte d'Aups est subite, l'effet de seuil et de surprise jouant pleinement. La descente de la RD957 vers Aups offre une séquence remarquable sur le bourg. Des abords du carrefour entre les RD957 et 9 jusqu'au cimetière, le chemin de Sainte Catherine dégage de belles vues dominantes ou à niveau sur le bourg ancien. L'urbanisation pavillonnaire très lâche, la trame d'oléivales confèrent une ambiance rurale à ce quartier. Dans les vues depuis le chemin de Sainte-Catherine, en arrière-plan du bourg, s'élève la montagne des Espiguières dont le pied est entaillé de falaises. Dans le cimetière (monument des insurgés du 02/12/1851) de grands cyprès faisant silhouettes, font face à ceux de la chapelle Notre Dame de Délivrance.

Enjeux :

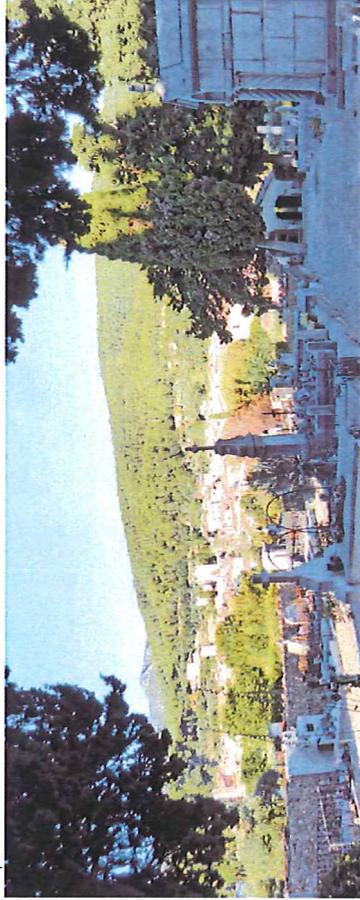
- Pérennité de la silhouette du centre ancien en respectant l'émergence des silhouettes patrimoniales (clocher, monuments, tours) au dessus d'un niveau régulier de toitures en tuiles.
- Maintien des ouvertures visuelles sur la ville depuis la descente de la RD957 en direction d'Aups et le chemin de Sainte Catherine : veiller à la qualité des premiers plans (oléivales, alignements, murets, clôtures....)



28 - Alignement de marronniers à l'arrivée sur Aups depuis l'ouest avec une échappée sur le bourg.



30 - Avec ses olivales, le chemin de Ste Catherine conserve un aspect rural de qualité.



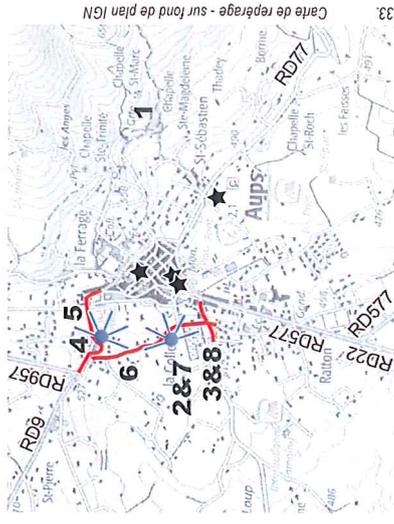
32 - Aperçu d'Aups depuis le bouquet de cyprès du cimetière près du mausolée des Insurgés de 1861



29 - Découverte d'Aups dans la descente de la RD957 en venant de Moustier et Régusse.



31 - Vue panoramique sur Aups depuis le chemin de Ste Catherine.



33 - Carte de repérage - sur fond de plan IGN

L'entrée de ville sud (RD 557 Villecroze, et 22 Sillans) : une mise en scène végétale

Une des entrées privilégiées d'Aups est l'avenue G. Clémenceau (RD557 et RD22) aboutissant à un très grand mail de platanes (place Martin Bidouré) et au monument (obélisque, fontaine) de l'insurrection de 1851 faisant face à l'Hôtel de Ville. Les structures végétales constituent une mise en scène majestueuse de l'arrivée au centre bourg. Cet axe long de 1,7 kilomètre cadre une perspective lointaine sur la chapelle Notre Dame de Delivrance. Accompagné d'alignements incomplets et déstructurés de marronniers et de platanes, il s'élargit progressivement en pénétrant dans les faubourgs d'Aups.

Le mail de la place M. Bidouré est l'une des principales portes du bourg ancien et sert en bonne partie de parc de stationnement. La voie de contournement du centre bourg coupe en deux la place. Le côté est de la place a conservé un sol en terre battue et accueille le marché et des terrains de jeux. Cette partie du mail s'ouvrait autrefois vers le sud sur la plaine agricole de la Grave qu'elle domine; à l'heure actuelle la vue est bloquée par des équipements et des constructions étroitement imbriquées avec des jardins et de petites cultures domestiques. Le fil généralement à sec du torrent de la Grave délimite au sud le mail (le lit du torrent constitue la limite ouest du bourg).

L'église Saint Pancrace ferme au nord ce grand mail, et d'excentré le monument est devenu un élément central de la composition urbaine avec la création du faubourg sud au début du XIXème siècle. Le mail est le lieu de convivialité privilégié d'Aups, avec la mairie, les marchés, les débits de boissons et leurs terrasses. Le parvis de la collégiale est la porte d'entrée principale du bourg et de découverte de ces rues médiévales où l'on découvre au gré des déambulations la tour de l'horloge. Sur une façade d'immeuble en arrière de la collégiale se situe le cadran solaire protégé au titre des MH. Ce cadran n'est pas signalé. Les rues du centre ancien alternent rues marquant les lices, placettes ombragées, ruelles médiévales étroites, escaliers.

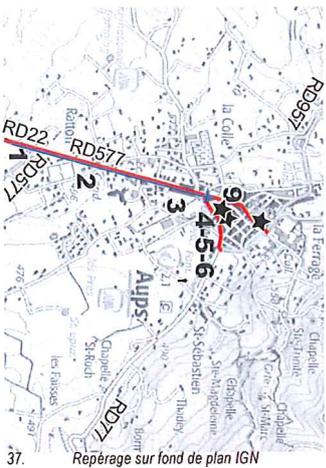
Enjeux :

- *Préservation, mise en valeur, reconstitution, renouvellement des compositions végétales : grand mail de platanes, alignements d'arbres cadrant la perspective sur le centre ancien des RD577 et 22, arbres isolés sur placettes*
- *Maîtrise de la qualité de l'urbanisation le long des RD 577 et 22.*

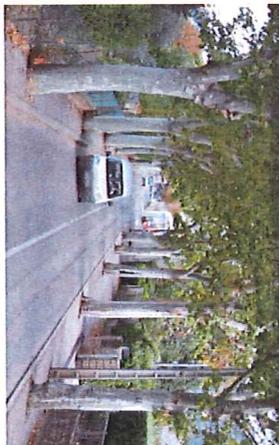
12 Maîtrise d'ouvrage : DRAC PACA, 23 bd du Roi René 13617 Aix en Provence Cedex 1 / Référent : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Var, 449, avenue de la Mitre, 83 000 Toulon - 04 94 31 59 95 - sdap.var@culture.gouv.fr
 Chargées d'étude : Eve CHAILLAN, architecte HMONP du patrimoine - 9 cours Jean Ballard 13001 Marseille - chailan.archi@hotmail.fr & Elisabeth BRESSINI, paysagiste, 35 av Paul Cézanne 13090 Aix-en-Provence - elisabeth.bressini@free.fr



1 - Perspective depuis la RD22 en direction d'Aups.



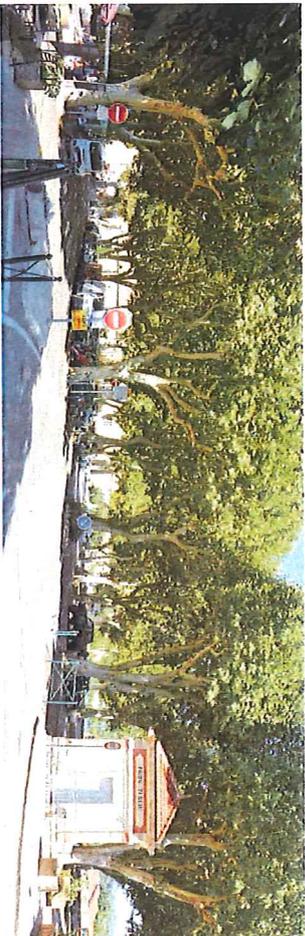
37. Repérage sur fond de plan IGN



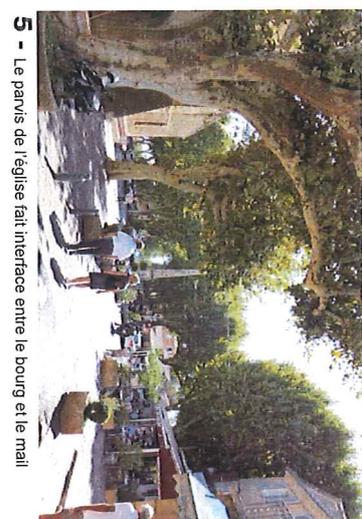
2 - RD577 en direction d'Aups. Double alignement de platanes



3 - Entrée dans le bourg marquée par un double alignement de marronniers



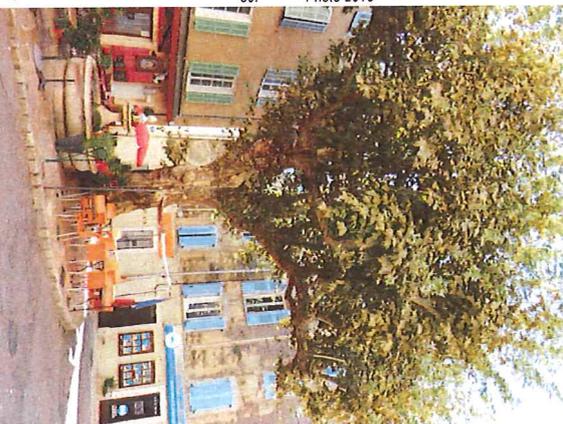
4 - Le grand mail de platanes de la place Bidouré, porte d'entrée du bourg.



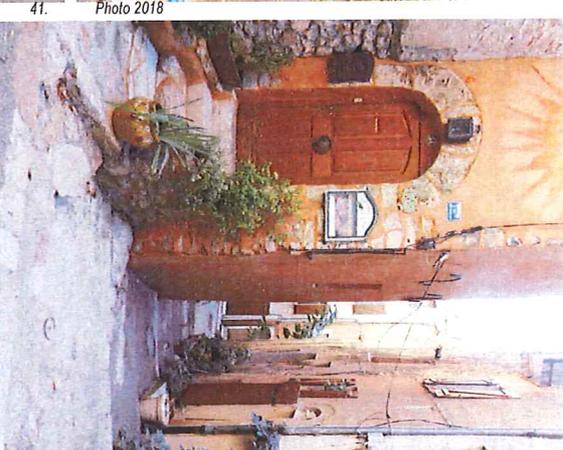
5 - Le parvis de l'église fait interface entre le bourg et le mail



40. Photo 2018



41. Placette ombragée avec fontaine rue Gabriel Perri dans le vieux bourg d'Aups.



42. La ruelle médiévale du Montolivet dans le vieux bourg d'Aups au pied de l'ancien castrum (ND-de-la-Delivrance).

6 - Le fil du torrent de la Grave délimite le grand mail au sud

L'entrée de ville est (RD77, route de Tourtour) : la vallée de la Grave et le patrimoine bastidaire

Au sud-est d'Aups s'étend l'ample vallée de la Grave. Cette dépression largement évassée est principalement occupée par des prairies. Un camping est établi dans le talweg, segmentant cet espace aux abords de la Fabrique de l'abbé Jean. Les flancs de la dépression sont parcourus par les RD77 et 557, tapissés d'oliviers et ponctués de pavillonnaires. Dans la dépression, tant depuis les espaces ouverts que parmi les pavillonnaires, la silhouette du bourg ancien d'Aups se détache au nord.

La RD77 est située à la rupture de pente au pied du massif des Espiguères, aux abords de la plaine humide.

Des vues lointaines sur la silhouette d'Aups sont localisées sur la RD77 en amont de la chapelle Saint Roch et du bassin d'Aups, ou depuis l'ancien chemin de Taurenne.

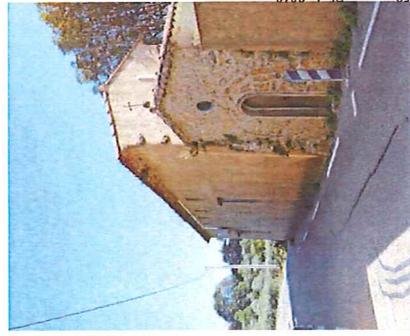
Cet itinéraire est marqué par les maisons bourgeoises et les bastides qui s'égrenent sur près d'un kilomètre depuis la petite chapelle Saint Roch jusqu'à l'entrée dans le centre ancien d'Aups. Ce quartier de « bastides » et demeures bourgeoises agrémentées d'allées plantées, de parcs paysagers avec de beaux arbres, s'est développé sur les coteaux le long de la RD77 sur une trame rurale d'oliviers et de restanques, jouissant d'une position dominante sur les paysages agricoles du petit bassin d'Aups. La voie est bordée de beaux murs de soutènement en pierres, marquant la rupture de pente. On note la présence ponctuelle de sources. L'ensemble confère à cette séquence d'entrée une grande qualité paysagère.

La fabrique de l'abbé Jean était un des éléments bâtis remarquables de ce quartier de villégiature. La fabrique, accompagnée d'une belle bastide est localisée aux pieds des pentes à l'interface avec la plaine. Elle est discrète dans le paysage.

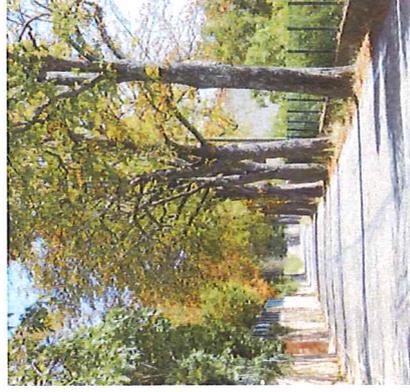
A l'entrée d'Aups sur la RD77, une allée de platanes (allées Boyer) relie ce quartier au bourg.

Enjeux :

- *Préservation des bastides et demeures, de leurs parcs, des portails, des murs de soutènement anciens*
- *Maîtrise de la qualité des abords de la RD77 : traitement des clôtures, préservation des arbres d'alignement*
- *Préservation et mise en valeur des vues rapprochées sur le village : maintenir la vocation agricole, éviter les constructions, valoriser des itinéraires piétons*



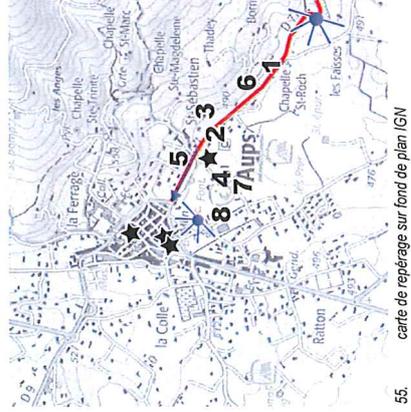
1 - La chapelle St Roch sur la RD77.



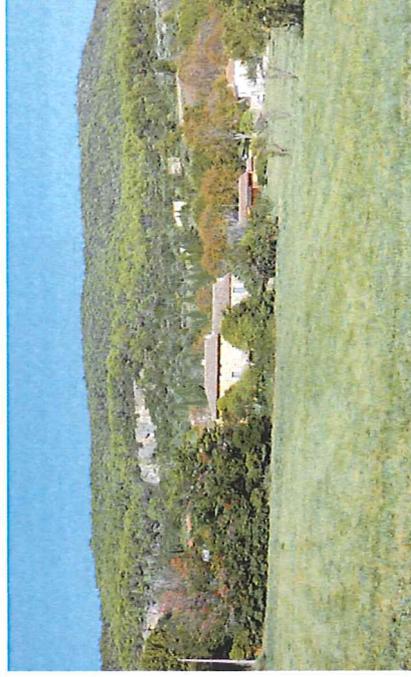
2 - Alignement caractéristique de marronniers sur la RD77 et murs de soutènement



3 - Bastide « Sous la feuillatie » et ses arbres remarquables vus depuis la route de Tourtour.



55.



4 - La bastide abritant la Fabrique de l'abbé Jean vue depuis la plaine de la Grave au pied de la montagne des Espiguères. Le site original d'Aups est localisé sur la falaise en arrière-plan.



5 & 6 - Murs, portail, portillon



7 - La plaine de la Grave vue des abords de la fabrique, avec le camping sur la gauche.



8 - Aups vue des abords de la fabrique dans la plaine de la Grave.

Le chemin des Grottes au nord: un balcon sur la ville

A l'extrémité nord du bourg, autour de la chapelle ND de la Délivrance, la voie de contournement colle au plus près du tracé des anciens remparts. C'est un espace très routier, peu structuré et peu lisible. Outre le bourg, cet espace de transit dessert école, collège et périphérie pavillonnaire. Il faut le traverser pour emprunter les deux sentiers (allée Jean Moulin et chemin des Devenceaux) permettant d'accéder aux reliefs dominant Aups. Les falaises et escarpements localisés aux pieds de la montagne des Espiguières sont des éléments très présents dans le paysage et forment les arrière-plans paysagers du bourg en direction du nord et de l'est. Les calcaires clairs de ces falaises tranchent parmi les olivaias, yeuseraias et pinèdes étagées sur les pentes.

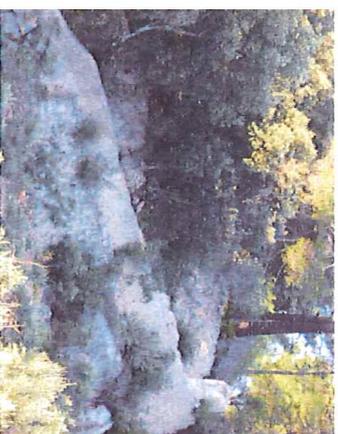
Le long de cet abrupt plutôt boisé se localisent les chapelles Sainte Anne, Sainte Trinite, Notre-Dame de Lorette, la bastide Notre-Dame (un point d'appel remarquable), la chapelle troglodyte Ste Magdeleine, l'ancien site du castrum médiéval et de la chapelle Saint Marc, éléments patrimoniaux intimement liés à Aups et à son histoire. La falaise où se loge la chapelle Ste Magdeleine constitue un point d'appel prégnant dès qu'elle est illuminée par les rayons du soleil. Du sentier et des abords de la chapelle troglodyte, la végétation (chêne vert) bloque les vues vers Aups. Des échancrures dans la végétation laissent entrevoir ponctuellement le bourg.

Les nombreuses olivaias confèrent un caractère rural à ce quartier où s'est implanté un habitat pavillonnaire.

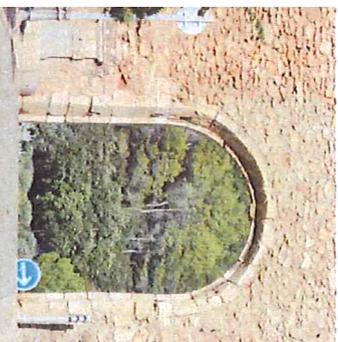
- Enjeux :
- Mise en valeur du patrimoine vernaculaire et religieux.
 - Ouverture de fenêtres panoramiques dans la végétation en direction du bourg et des paysages du moyen Var.
 - Requalification de la partie nord et est du contournement d'Aups afin d'en améliorer la lisibilité et d'en atténuer le caractère routier.



1 - La falaise et le site du castrum original vus depuis Aups (le clocher de l'église Saint Pancrace MH émerge du mail).



4 - Le chemin de croix montant à la chapelle Notre-Dame.



2 - Les boisements sur les pentes des Espiguières vus depuis le bourg par la Porte des Aires.



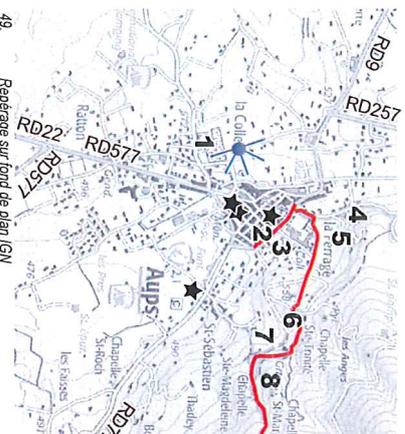
5 - La bastide Notre-Dame sur le versant en arrière-plan du bourg.



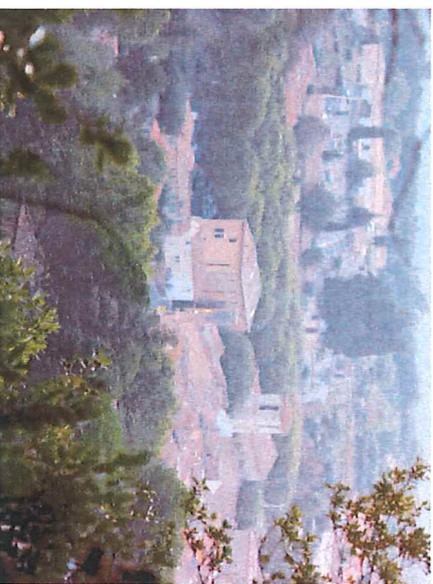
3 - Le contournement nord au niveau de la porte des Aires



6 - La chapelle Ste Trinite.



49. Reperage sur fond de plan IGN

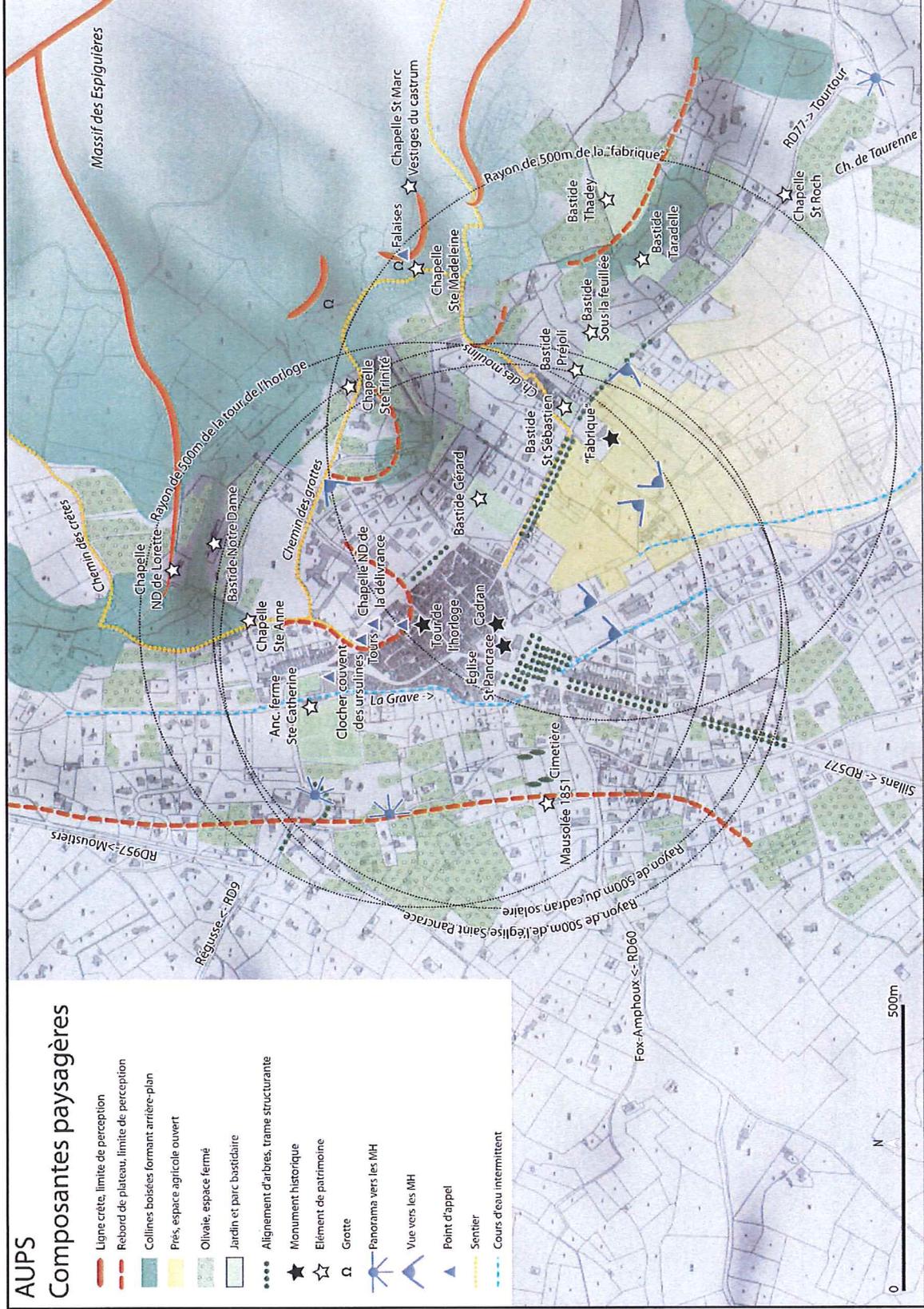


7 - Trouée dans les boisements sur Aups (église Saint Pancrace et grand mail de Palanes de la place Bidoure)



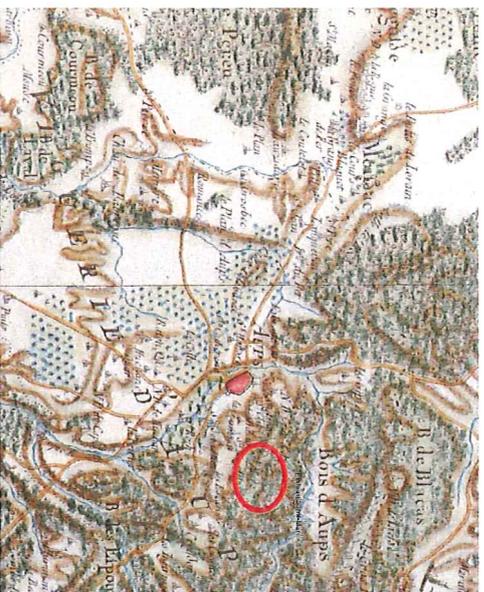
8 - La chapelle troglodyte Ste Magdeleine

e - Synthèse cartographique des composantes paysagères



61. Plan de diagnostic des composantes paysagères d'Aups - cartographie chargés d'étude

f - Constitution historique du village



62. Carte Cassini XVIIIe siècle - site internet Gallica BNF

C'est en premier lieu le plateau de Saint-Marc (lieu-dit) qui est habité.

Au haut moyen-âge le village se déplace sur son site actuel, il se développe au pied d'un castrum, aujourd'hui disparu, au nord de la formation urbaine (emplacement actuel de l'église Notre-Dame-de-la-Délivrance).

Au XIVe siècle la famille de Blacas fait construire une maison forte au sud de la commune à environ 10km de la ville : actuel château de Taurenne.

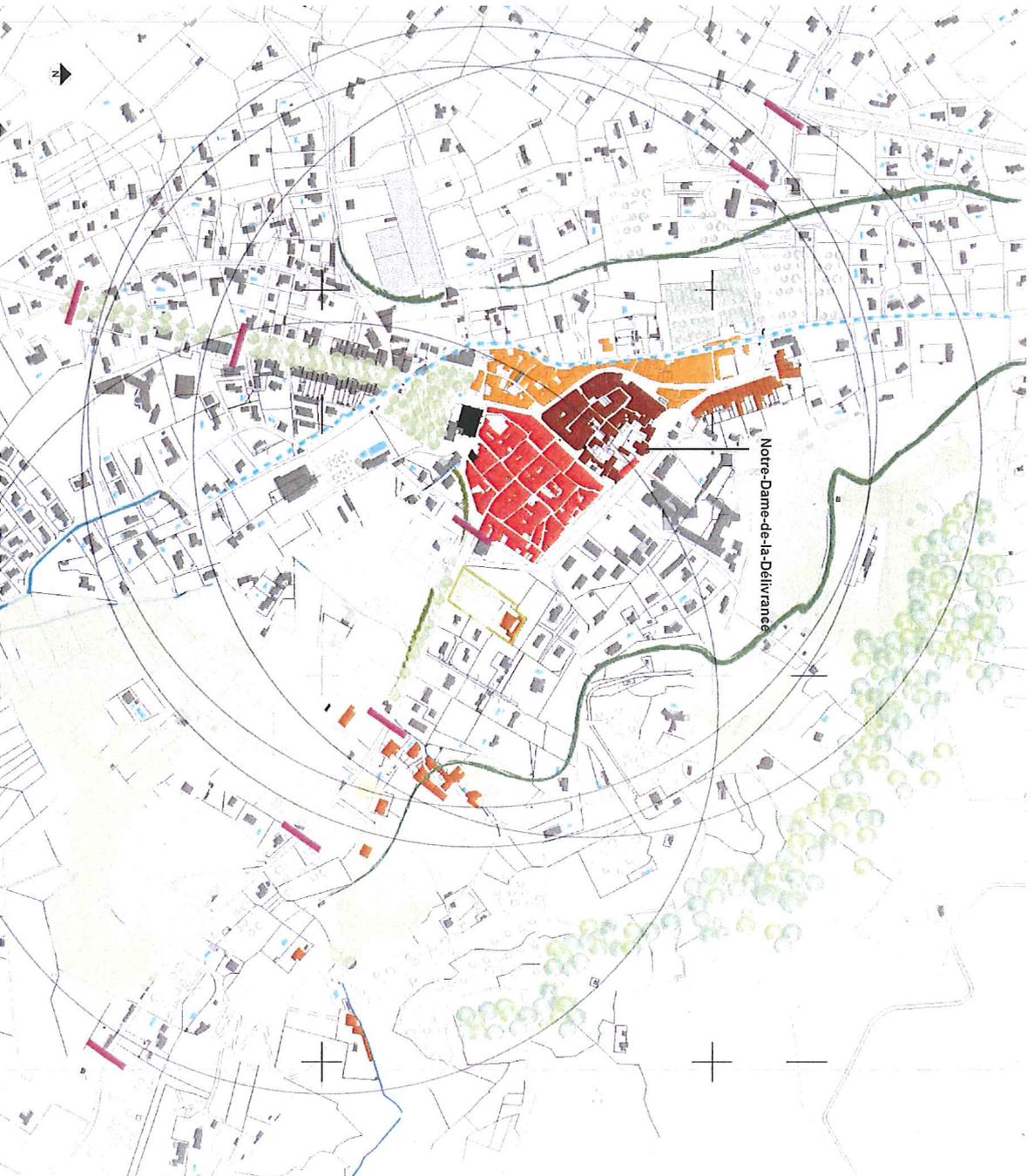
D'après l'analyse typomorphologique (ci-contre) des t-

sus qui le constituent, le village médiéval connaît trois agrandissements successifs :

- le premier à l'est daté du XVIe siècle, encoint et dessiné selon une trame orthogonale à l'ouest entre la Grave et la ville s'établit le couvent des Ursulines, hors les murs, .
- Le développement de bastides au XVIIIe et XIXe siècles au nord et nord-est de la ville probablement liée à l'indépendance de la ville, qui à partir de 1712 ne dépend plus que Roi de France, permettant le développement d'une petite noblesse terrienne.

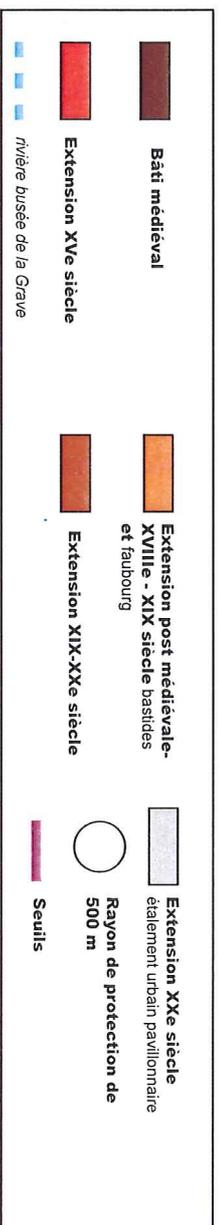
Conclusion

- Le village d'Aups est composé de plusieurs tissus urbains anciens qui présentent chacun des caractéristiques morphologiques annonçant ses richesses historiques et architecturales.



63

Cartographie de repérage des tissus historiques du centre ancien d'Aups - cartographie chargée d'étude sur fond cadastral 2016



A



64. Pavillonnaire commun, route de Tourtour, sous propriété bastidienne - 2018
photo chargés d'étude

B



65. Équipements au nord d'Aups - 2018 photo chargés d'étude

C



D



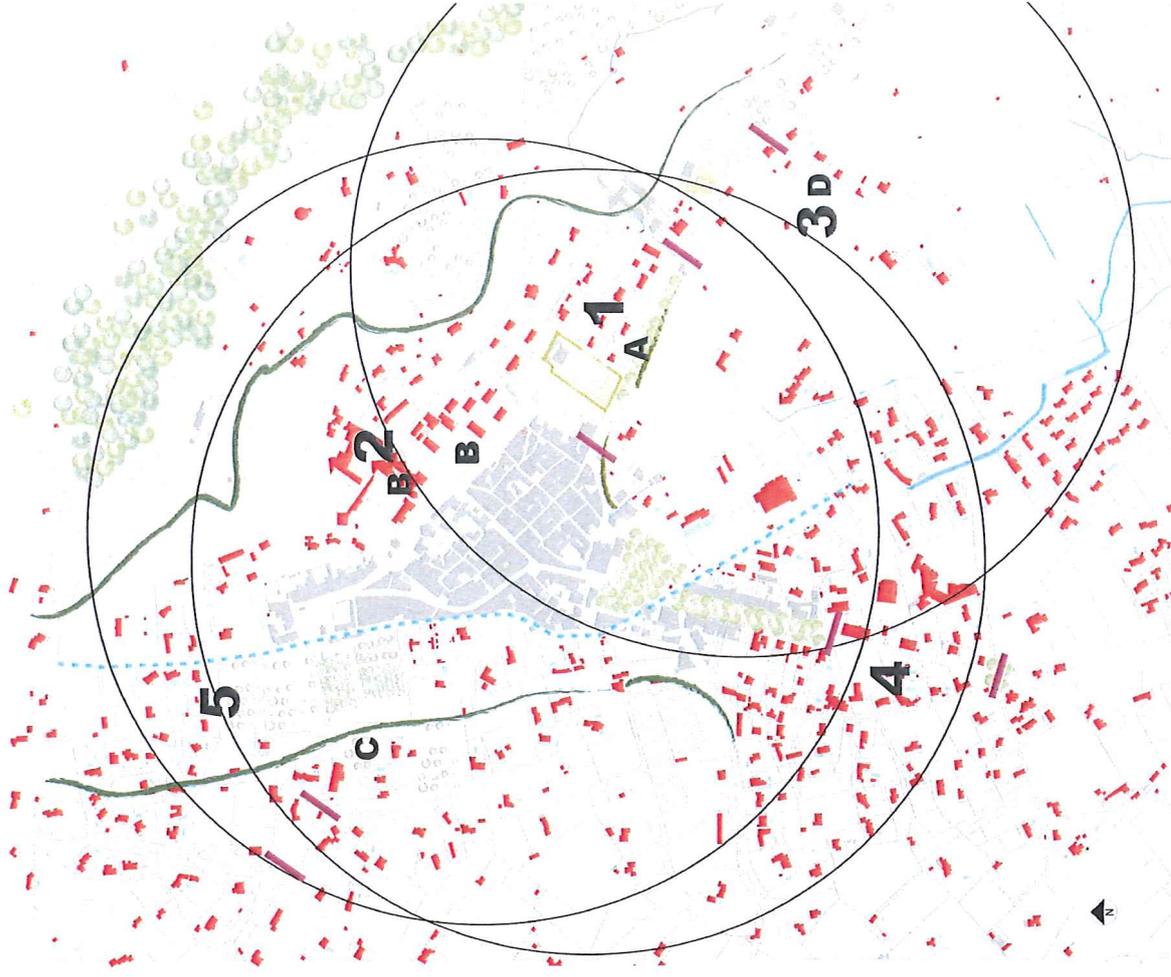
66. Parcelles au sud construites ou occupées - 2018 photo chargés d'étude

Aux XXe et XXIIe siècles la plaine au sud du village et le plateau au nord sont investis par des équipements publics, équipements touristiques et de l'habitat. Ces édifices s'inscrivent dans une logique de constructions diffuses qui ne sont en alignement ni des voies, ni des limites parcellaires.

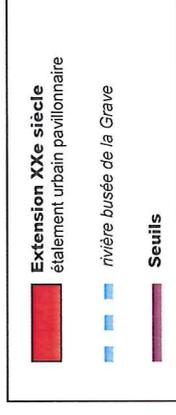
Le paysage agricole de la commune est investi par ces nouvelles constructions hormis au sud-est où quelques parcelles agricoles ont été préservées.

Synthèse

- Les développements autour du village d'Aups, pour partie d'entre eux, s'installent dans les logiques de son paysage rural, dans le relief et sont masqués par la végétation. (4&5).
- Certaines zones ne présentent pas d'enjeu vis-à-vis des monuments historiques. (4).
- Certaines installations en revanche posent des questions de rapport de proximité avec le patrimoine reconnu ou non du village (1 et 2 / A et B), pour des raisons d'échelles, de densité, d'emplacement sur la parcelle. Un fort enjeu d'accompagnement existe pour ces zones.
- Enfin, comme évoqué précédemment la mutation des terrains agricoles (habitat, tourisme) entraîne l'adjonction de clôture, végétation, éclairage, etc. qui modifie le caractère rural de la plaine (3 / D).



67. Représentation du tissu diffus aux abords du centre ancien dans les rayons de 500m des monuments - cartographie chargés d'étude sur fond cadastral 2016



g - Patrimoine urbain, architectural et rural dans et hors des rayons de protection

Dans le centre ancien, patrimoine urbain

L'entrée dans le centre ancien - la place Martin Bidauré

- Sans besoin d'étude exhaustive il apparaît qu'Aups est pourvue d'un riche patrimoine dans son centre historique et dans sa campagne.
- Repérer et présenter ce patrimoine permet d'appréhender le contexte patrimonial des monuments et d'affiner leur périmètre de protection.
- Plusieurs types de patrimoines sont à distinguer : urbain, rural, architectural, faisant ou non point d'appel

2

1. séquence de bâtis XIXe siècle (Avenue Georges Clémenceau) (4)
2. la place Martin Bidauré : un patrimoine urbain bordant l'église Saint-François :
 - vaste espace, où l'on trouve la mairie, des édifices civils comme le poids public, le monument aux morts, une fontaine. (3)
 - mail de platanes remarquables (1,2)
 - accès au centre ancien en fin de place

1



68. Bâtiment de la Mairie sur la place M. Bidauré - 2018 photo chargés d'étude

3



70. Édifice du poids public - 2018 photo chargés d'étude

3b



69. Place M. Bidauré vers l'église - 2018 photo chargés d'étude

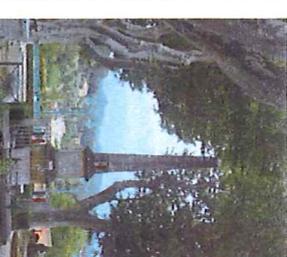
2

1



71. Fontaine Place M. Bidauré - 2018 photo chargés d'étude

2



72. Monument aux morts - 2018 photo chargés d'étude

4

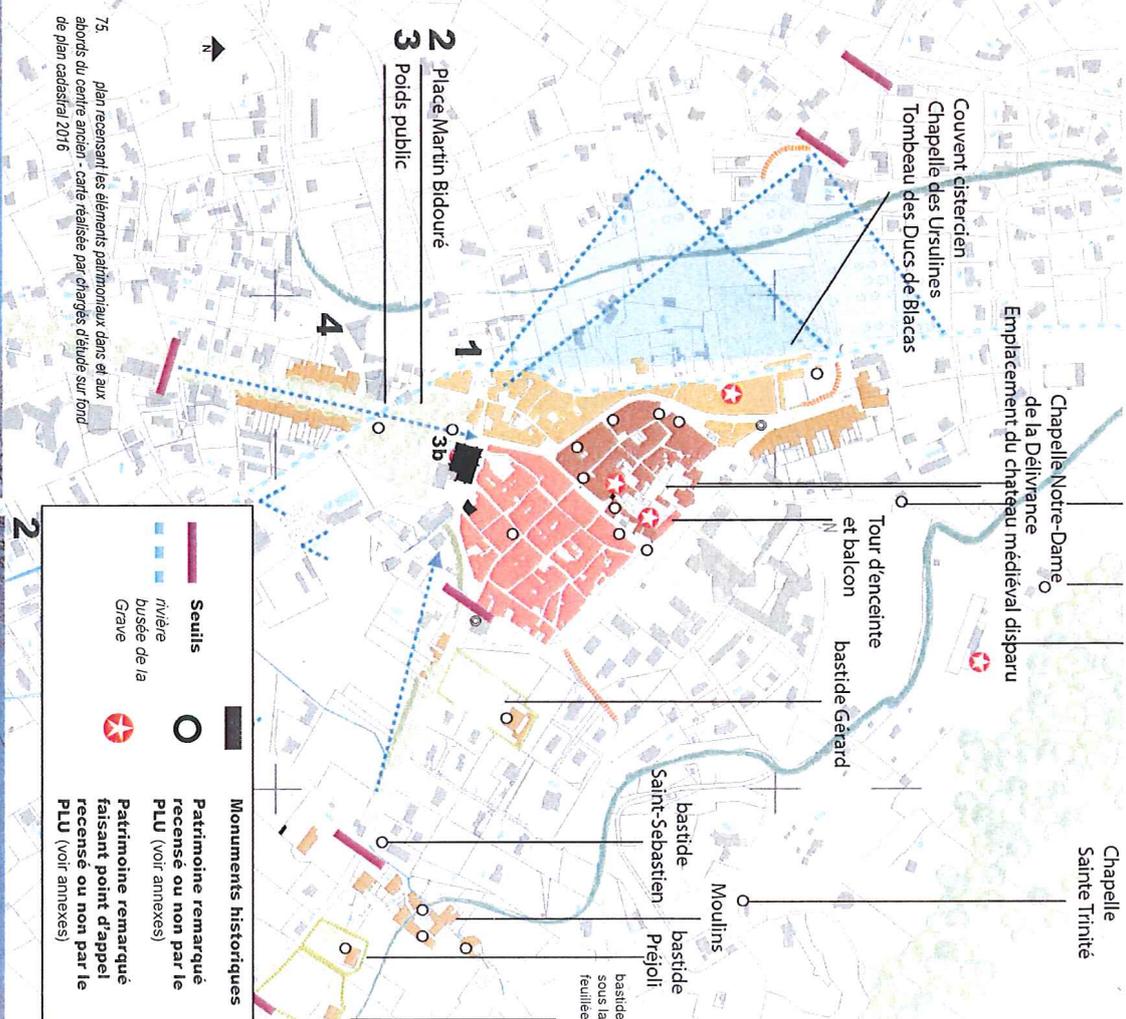


73. Av. Georges Clémenceau - 2018 photo chargés d'étude

2



74. Place M. Bidauré depuis l'Av. Georges Clémenceau - 2018 photo chargés d'étude



75. plan recensant les éléments patrimoniaux dans et aux abords du centre ancien - carte réalisée par chargés d'études sur fond de plan cadastral 2016

Patrimoine urbain et architectural du centre ancien

Enceinte et enclos de la ville



76. Tour Serrassine - 2018 Photo chargée d'étude



79. Lavoir, pl. Marechal Joffre - 2018 photo chargée d'étude



77. Traverse rue de l'horloge - 2018 photo chargés d'étude



80. Fontaine rue Albert 1er - 2018 photo chargée d'étude



78. Porte des Aires - 2018 photo chargés d'étude



81. Fontaine pl. Louis Gauthier - 2018 photo chargée d'étude

Placettes et équipements



Seuils		rivière busée de la Grave
Patrimoine remarqué recensé ou non par le PLU (voir annexes)		
Patrimoine remarqué faisant point d'appel recensé ou non par le PLU (voir annexes)		

82. plan recensant les éléments patrimoniaux dans et aux abords du centre ancien - carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016

Présence d'un patrimoine urbain ayant un intérêt d'un point de vue historique et archéologique (porte de la ville) mais aussi esthétique (placette agrémentée de fontaines et lavoir).
Ce contexte est celui de la tour de l'horloge, elle même porte d'entrée du quartier médiéval. La porte au nord de la ville (3) cadre une vue sur la tour de l'horloge. La place Louis Gauthier (c) dispose d'une fontaine XVIIIe-XIXe siècle. On y passe pour accéder à la tour de l'horloge en venant du sud de la ville.

Patrimoine monumental du centre ancien

Patrimoine religieux



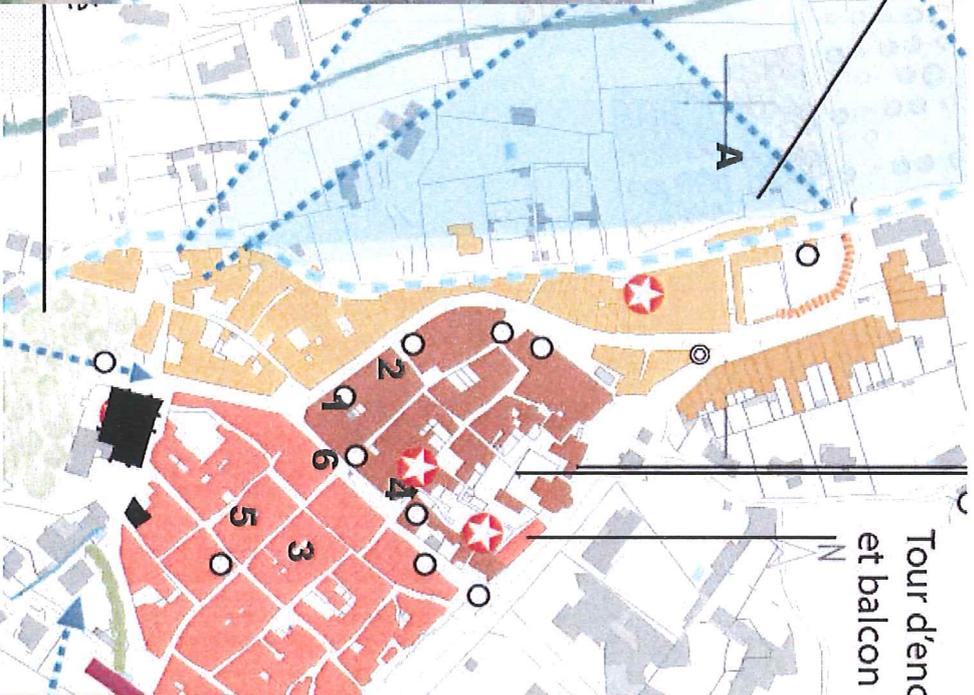
83. Chapelle des ursulines - 2018 photo chargés d'étude



84. Tombeau des Ducs de Bliccas - 2018 photo chargés d'étude



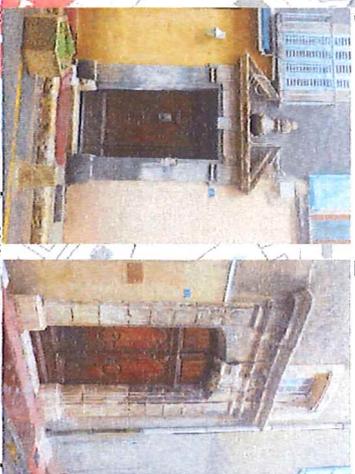
85. Ancien jardin de l'abbaye - 2018 photo chargés d'étude



**Tour d'enceinte
et balcon
bastide Gérard**

Patrimoine civil du centre ancien

Patrimoine civil du centre ancien



1

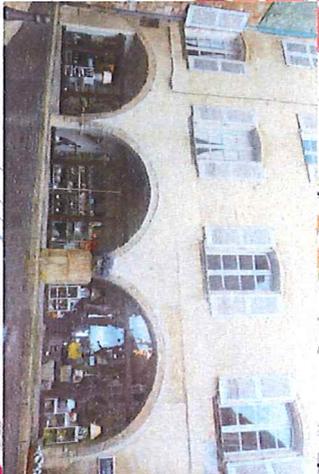


2



3

86. portes du centre ancien - 2018 photo chargés d'étude



4

87. Rue de l'horloge, maison sur arcade - 2018 photo chargés d'étude



5

88. Rue Jules Philibert maison sur porche - 2018 photo chargés d'étude



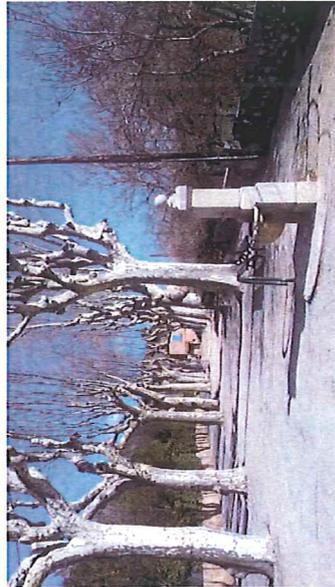
6

89. Fenêtres à croisée D957 - 2018 photo chargés d'étude

**tide
joli
bastide
Sous la
Feuille**

Hors du centre ancien

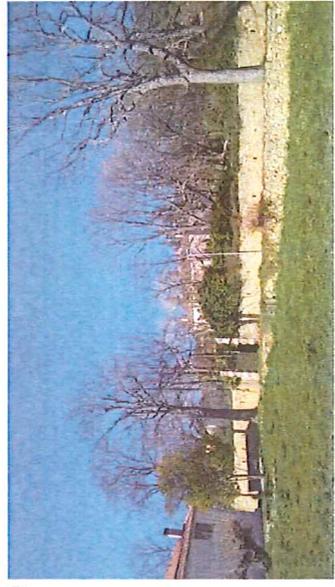
Le patrimoine en limite du centre ancien



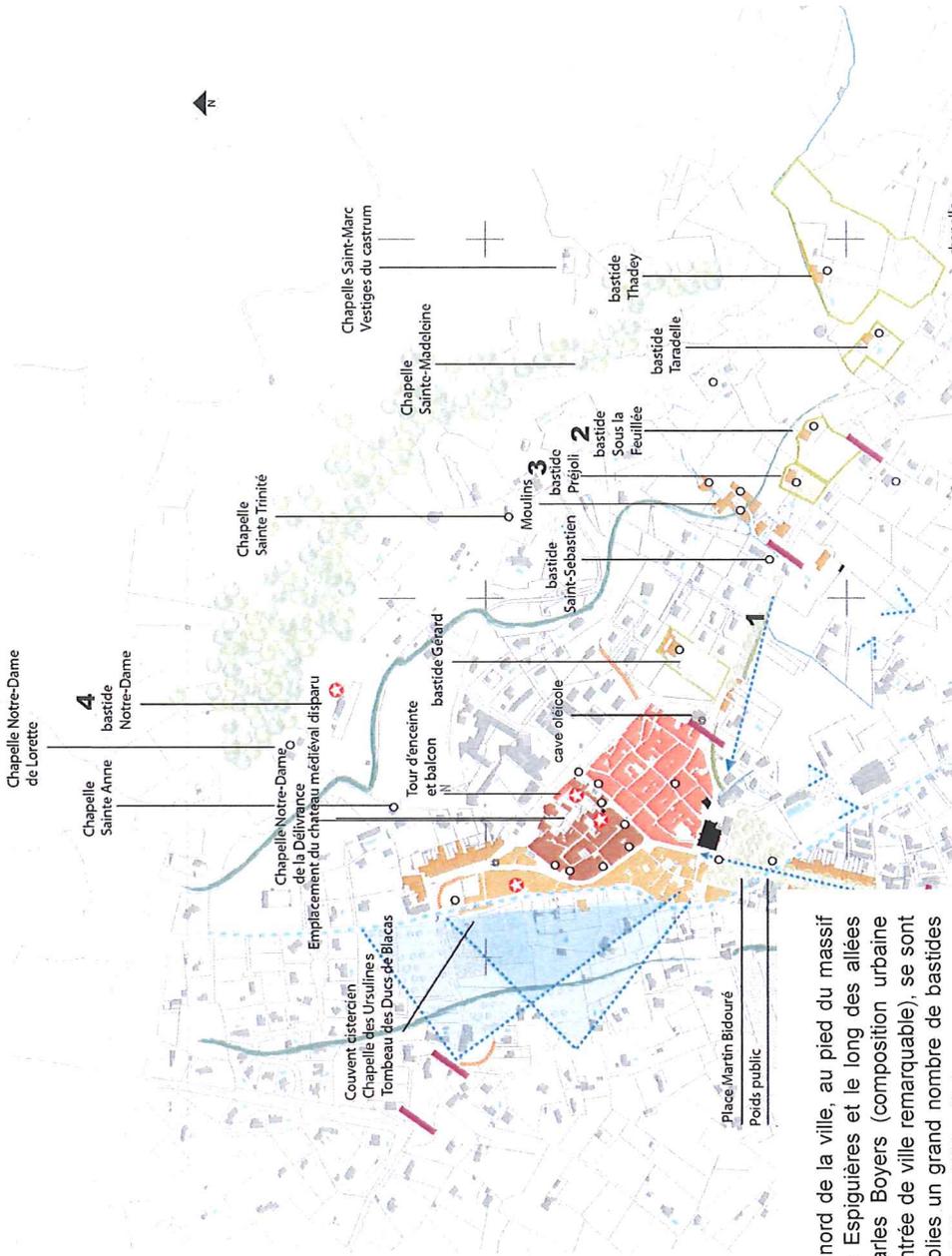
90. Allées Charles Boyer - 2018 photo chargés d'étude



91. Bastide sous la feuillée sur la route de Tourtour - 2018 photo chargés d'étude



92. Bastide Préjoli sur la route de Tourtour - 2018 photo chargés d'étude



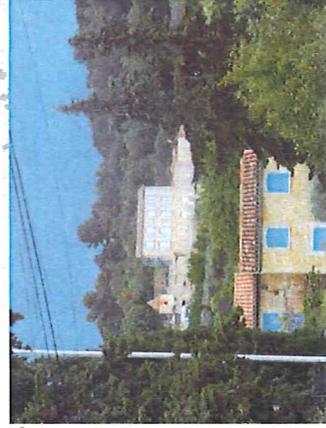
Demeures de campagne régissant un domaine agricole, elles sont la propriété de propriétaires terriens nobles.

La maison principale logeant les propriétaires reflète leur conditions, son architecture est savante et ses intérieurs parfois richement ornés de gypseries.

Pour comprendre et préserver ce patrimoine il est nécessaire de considérer le domaine dans son ensemble, c'est à dire la bastide en elle-même (demeure principale), ses annexes (pigeonnier, communs, etc.), ses jardins et ses terres.

Au nord de la ville, au pied du massif des Espiguères et le long des allées Charles Boyers (composition urbaine d'entrée de ville remarquable), se sont établies un grand nombre de bastides au XVIIIe et XIXe siècles.

Par leur nombre et leur qualité, ces bastides constituent un patrimoine singulier et remarquable.



93. Bastide Notre-Dame - 2018 photo chargés d'étude

Patrimoine remarqué recensé ou non par le PLU (voir annexes)

Patrimoine remarqué faisant point d'appel recensé ou non par le PLU (voir annexes)

94. plan recensant les éléments patrimoniaux dans et aux abords du centre ancien - carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016

4 - Définition du périmètre

a - Enjeux de protections

La mise en valeur des monuments historiques d'Aups justifie la préservation du centre historique, des entrées de ville et de sa campagne proche.

La tour de l'horloge et l'église Saint-Pancrace sont liées historiquement au centre ancien, elles sont incluses dans l'histoire de son développement urbain.

Le village d'Aups a connu peu de transformations au cours des XIXe et XXe siècles, l'activité économique et la démographie ayant chuté à ces périodes.

Les structures urbaines et les architectures médiévales et classiques du centre ancien ont ainsi été préservées. Elles constituent le contexte immédiat (approche statique) des monuments historiques du village : leurs abords et les parcours de découverte (approche dynamique). L'enjeu porte sur la protection des structures urbaines (découpages parcellaires, hauteurs et volumes bâtis), des architectures anciennes (écriture et modénatures) et des matériaux.

Ainsi, les parcours dans le centre ancien pour accéder aux monuments permettent d'apprécier la belle architecture médiévale ou XVIIIe siècle des maisons, parfois ouvertes sur des placettes agrémentées de platanes remarquables ou de fontaines. Par ailleurs, la singularité de ce patri-

moine et les monuments qu'il compte font du centre ancien une entité patrimoniale à préserver en tant que telle.

Le deuxième enjeu porte sur le contexte de cet ensemble urbain qui doit être considéré pour être préservé. La campagne, et le relief dans lesquels il s'installe, le subliment en lui constituant un cadre paysager pittoresque.

Cet ensemble patrimonial est appréciable au travers de vues et de panoramas, ainsi que dans les séquences d'entrées de ville. Chaque vue et chaque séquence commandent respectivement des enjeux de préservation et de mise en valeur. On peut cependant énoncer des principes généraux : porter une vigilance sur les toitures (formes et matériaux), limiter la densification à l'ouest et dans le vallon (préservation de grandes parcelles), structurer une densification en limite de voie au sud-est, et préserver le patrimoine bâti et non bâti (champs d'oliviers) non reconnu.

Dans les abords du village existe un patrimoine bâti remarquable composé de basses (propriétés clôturées), dont fait partie la fabrique de l'abbé Jean (MH), des hameaux anciens et de chapelles.

Aux abords de la fabrique (MH), les murs de clôtures en pierres, les jardins des maisons, l'allée de Charles Boyer, les terrains

agricoles à l'est, constituent un ensemble à préserver pour la mise en valeur du monument.

Le village et son contexte paysager doivent être inclus dans le périmètre à double titre : pour préserver le contexte des monuments et leurs parcours de découverte et en raison des qualités intrinsèques de l'ensemble qu'ils forment.

Concernant l'arrière plan paysager de la silhouette du centre ancien constitué par les versants boisés ouest et sud de la montagne des Espiguères, le périmètre s'articule avec les dispositions du PLU qui protègent ce relief (zone naturelle).

b - Justification du périmètre et ses principes

Les monuments du centre ancien et la fabrique de l'abbé Jean sont associés par l'histoire de leur développement historique (formation urbaine) et culturel (les érudits d'Aups allant philosopher dans la demeure de l'Abbé) de la ville. Physiquement, les monuments historiques sont liés par un très beau patrimoine urbain d'entrée de ville : l'allée Charles Boyer. Il y a une relation visuelle forte entre les abords immédiats de la fabrique et le bourg ancien d'où émergent le clocher de l'église Saint-Pancrace et la tour de l'Horloge.

Il est donc cohérent de proposer la réunion des rayons de protection de 500m.

Le périmètre inclut des parcelles complètes.

Chapelle Notre-Dame de Lorette

d - Les limites du périmètre - cartographique de synthèse

Limite du périmètre aux constructions XXe siècle ne présentant pas d'enjeux de valorisation des monuments et de leur contexte.

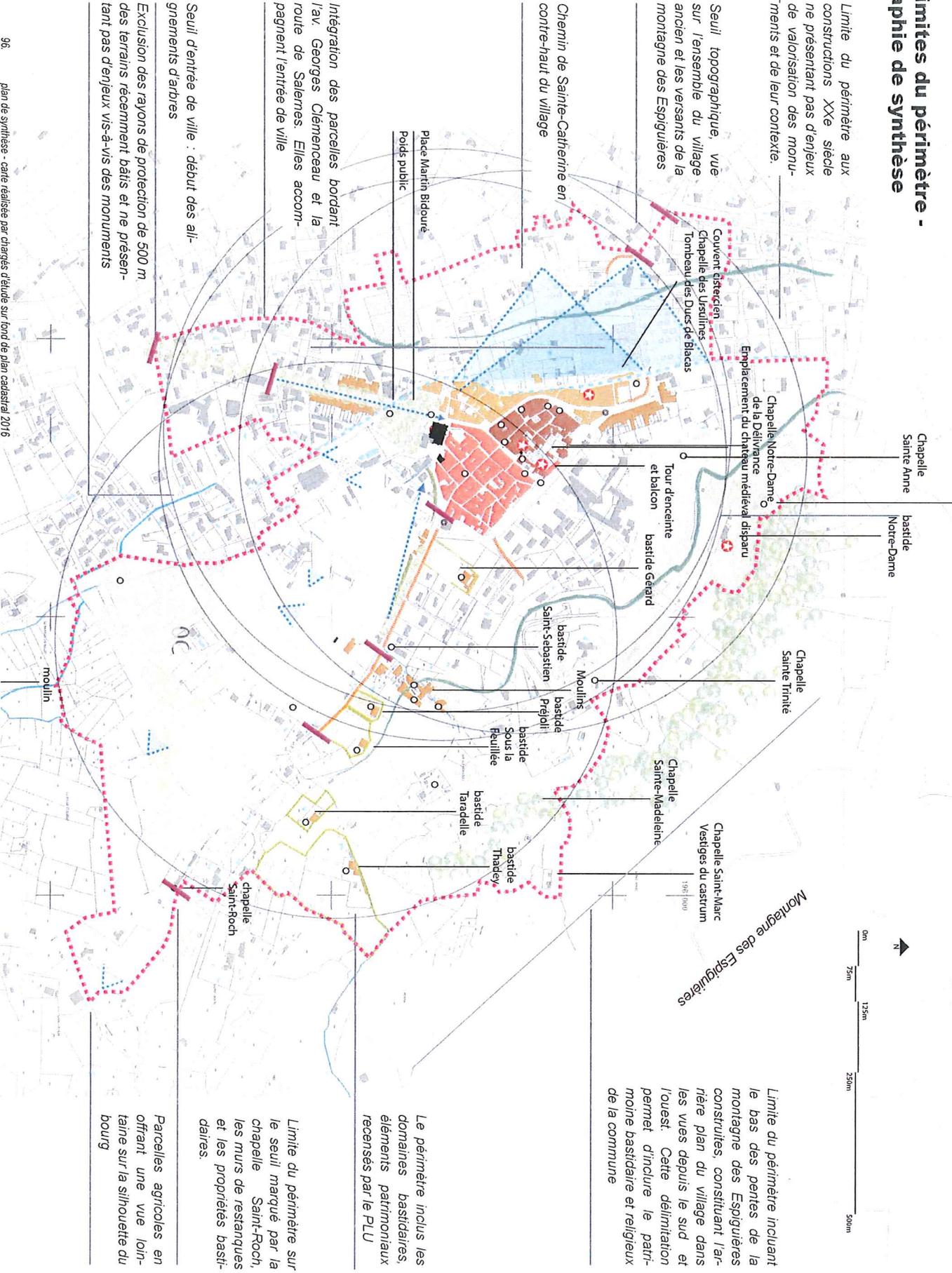
Seuil topographique, vue sur l'ensemble du village ancien et les versants de la montagne des Espiguières

Chemin de Sainte-Catherine en contre-haut du village

Intégration des parcelles bordant l'av. Georges Clemenceau et la route de Saïemes. Elles accompagnent l'entrée de ville

Seuil d'entrée de ville : début des alignements d'arbres

Exclusion des rayons de protection de 500 m des terrains récemment bâtis et ne présentant pas d'enjeux vis-à-vis des monuments



UPS - 22 mai 2019 12:15 PM
Périmètre initial : 10 km² environ
Périmètre proposé :

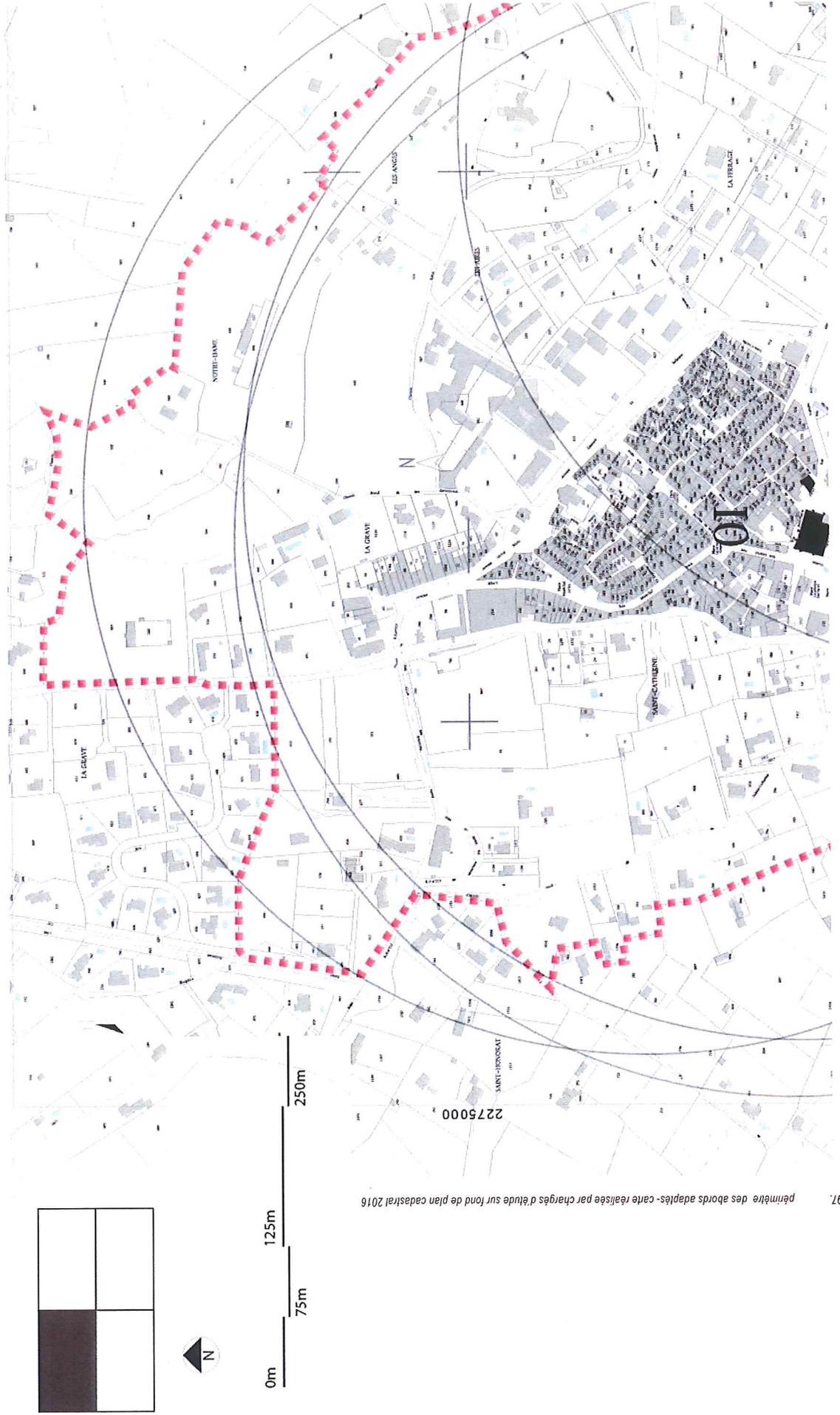
Limite du périmètre incluant le bas des pentes de la montagne des Espiguières construites, constituant l'arrière plan du village dans les vues depuis le sud et l'ouest. Cette délimitation permet d'inclure le patrimoine bastidaire et religieux de la commune

Le périmètre inclut les domaines bastidaires, éléments patrimoniaux recensés par le PLU

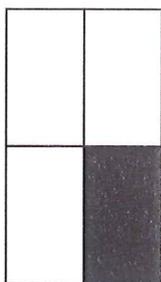
Limite du périmètre sur le seuil marqué par la chapelle Saint-Roch, les murs de restaurations et les propriétés bastidaires.

Parcelles agricoles en offrant une vue lointaine sur la silhouette du bourg

e - Périmètre proposé

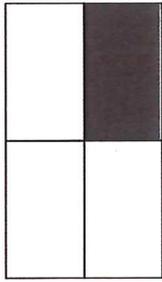


97. périmètre des abords adaptés - carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016

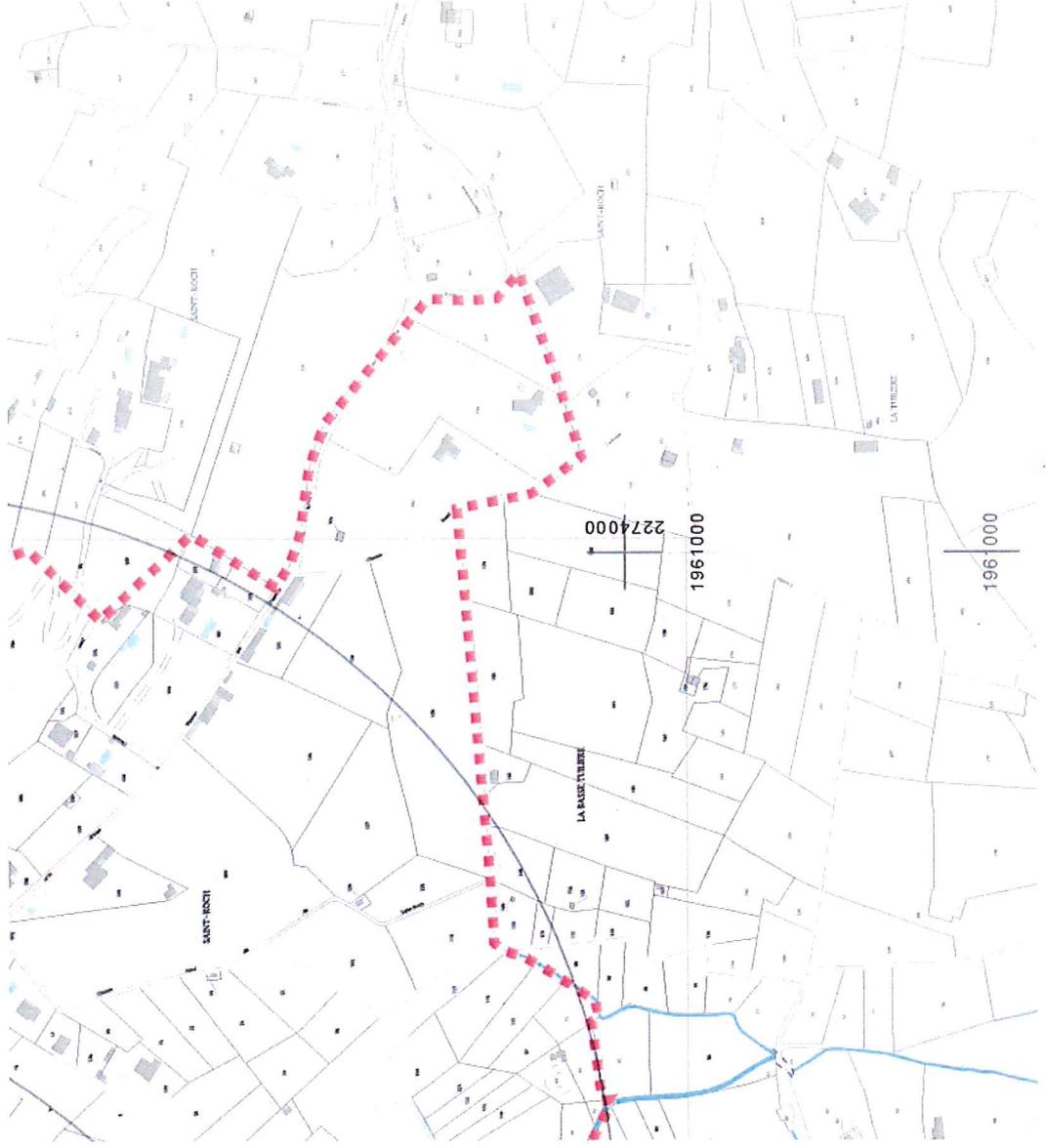


1. périmètre des abords adaptés- carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016



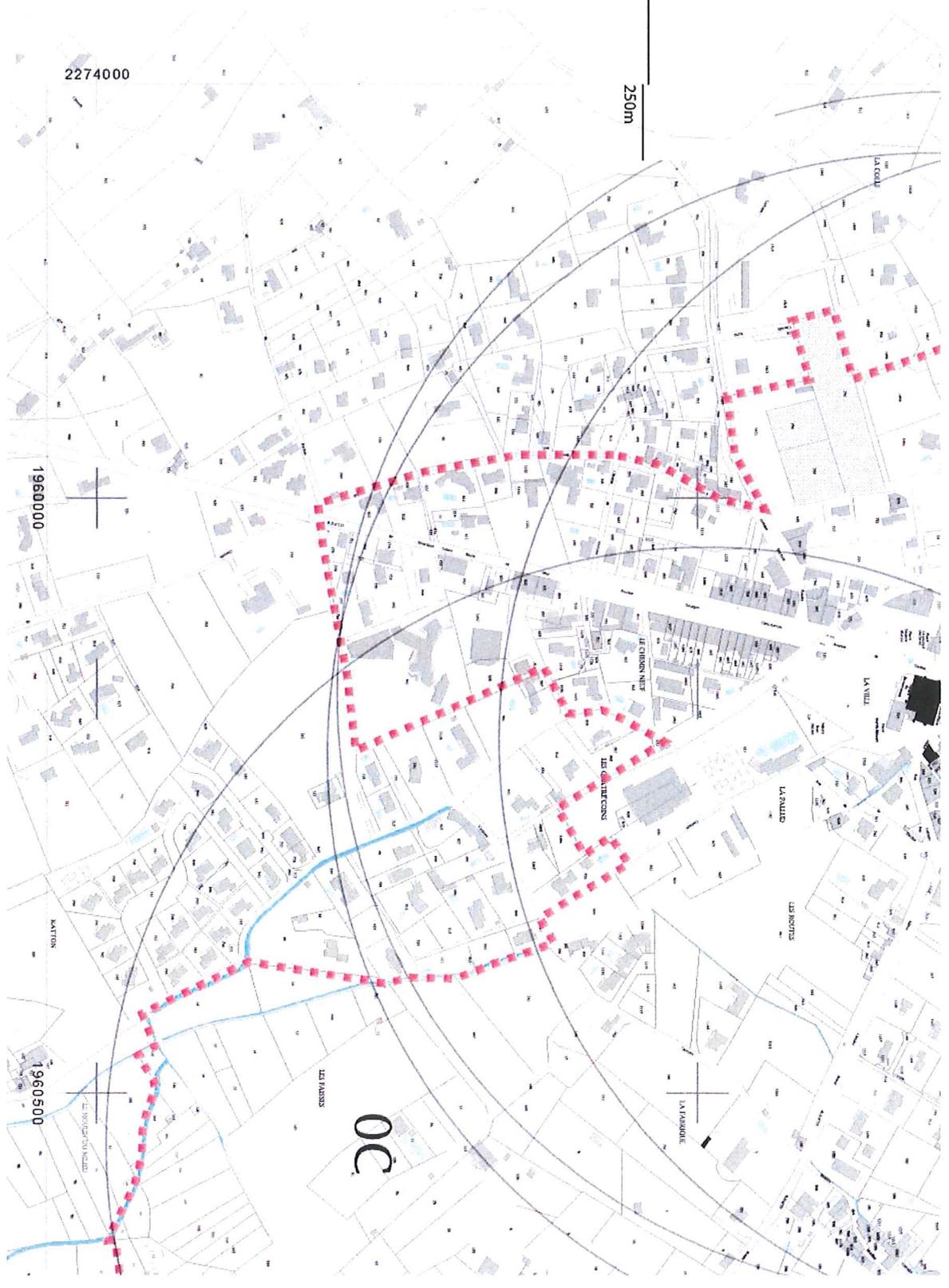


1. périmètre des abords adaptés- carte réalisée par charges d'étude sur fond de plan cadastral 2016



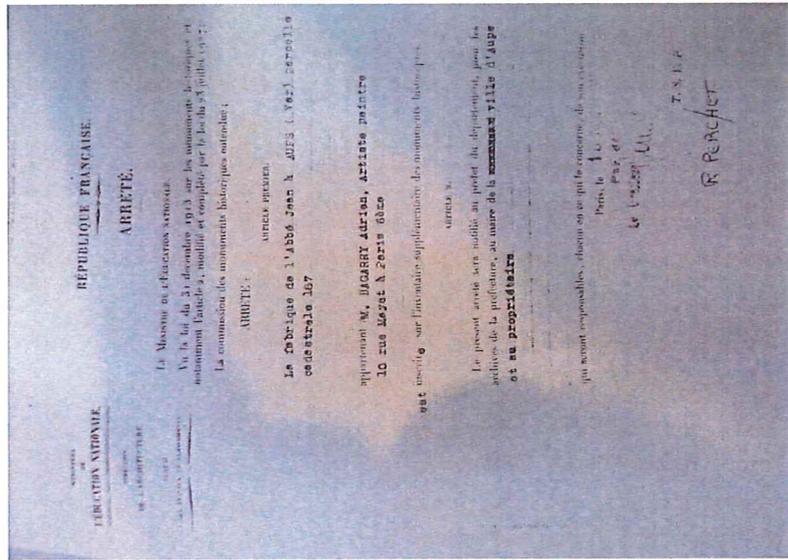


1. périmètre des abords adaptés- carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016



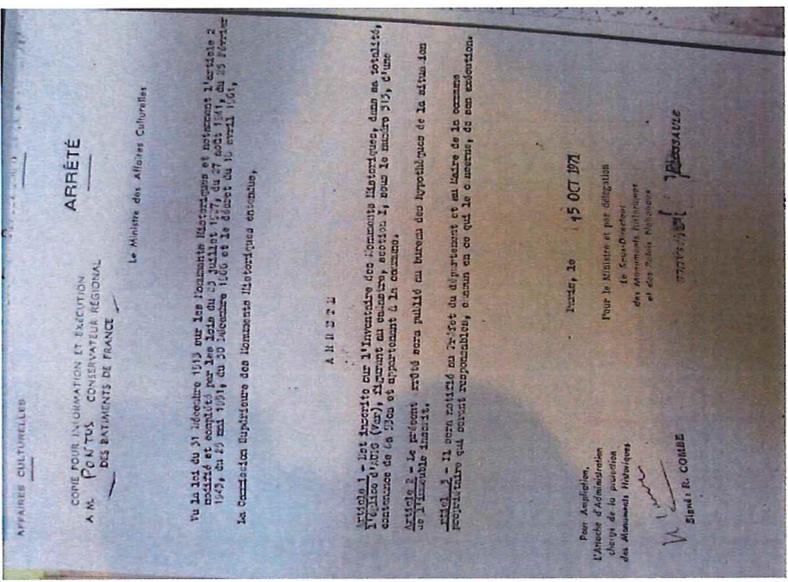
5- Annexes

Arrêté de protection de la fabrique de l'abbé Jean



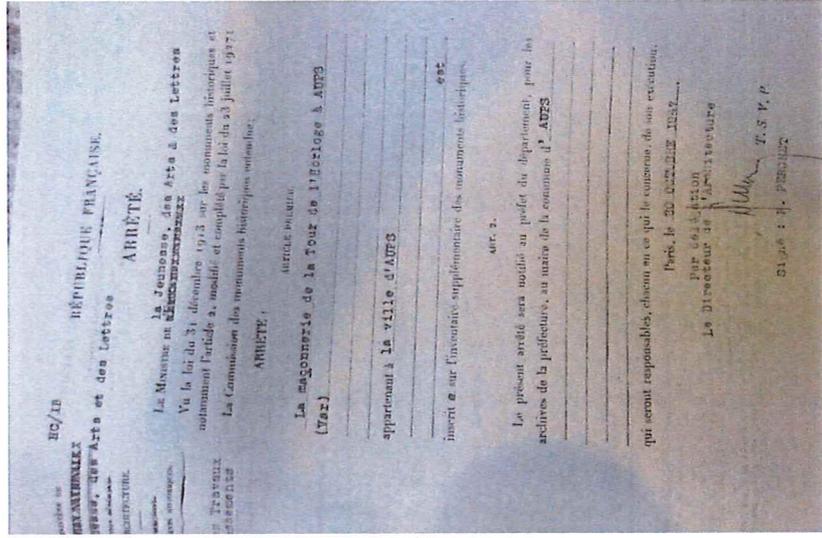
98. Archives DRAC PACA

L'église de Saint-Pancrace



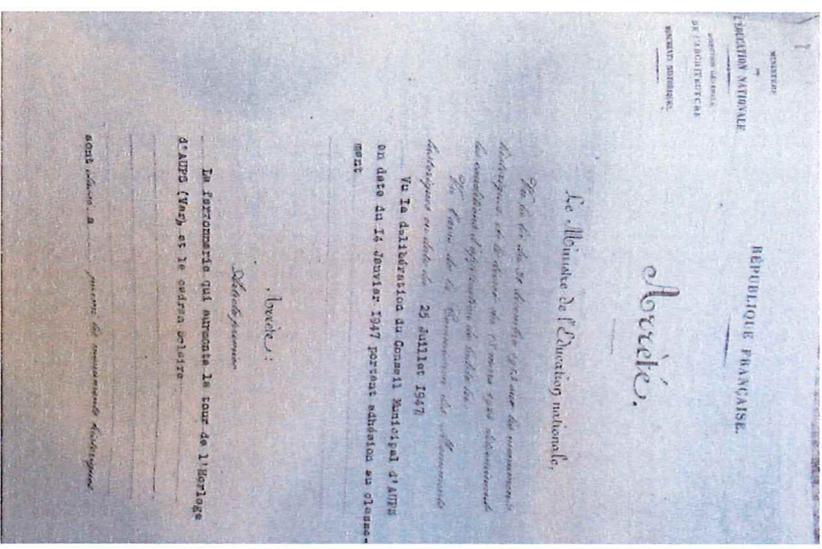
99. Archives DRAC PACA

Tour horloge

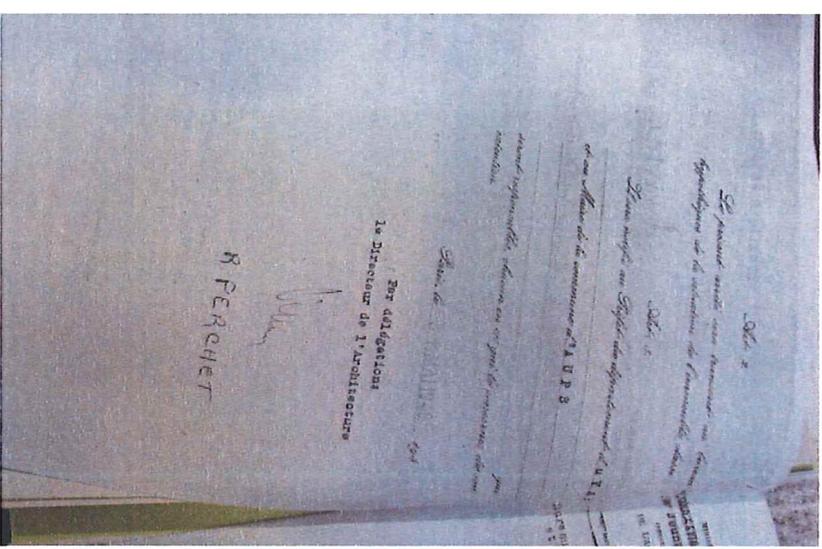


100. Archives DRAC PACA

Tour horloge



Cadran solaire



MINISTRE DE
 L'ÉDUCATION NATIONALE
 DE L'ARCHITECTURE
 DU PATRIMOINE ET DU MONUMENTS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation nationale,
 Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;
 La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ :

Le cadran solaire situé sur le façade
 sud d'une vieille maison donnant sur la rue
 Voltaire à Auzas (Var) sera classé objet
 n° 1690
 appartenant à la commune

est
 inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
 ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
 archives de la préfecture, au maire de la commune d'Auzas.
 Paris, le 16 NOV 1949

Par délégation
 Le Directeur de l'Architecture
 T. S. V. P.

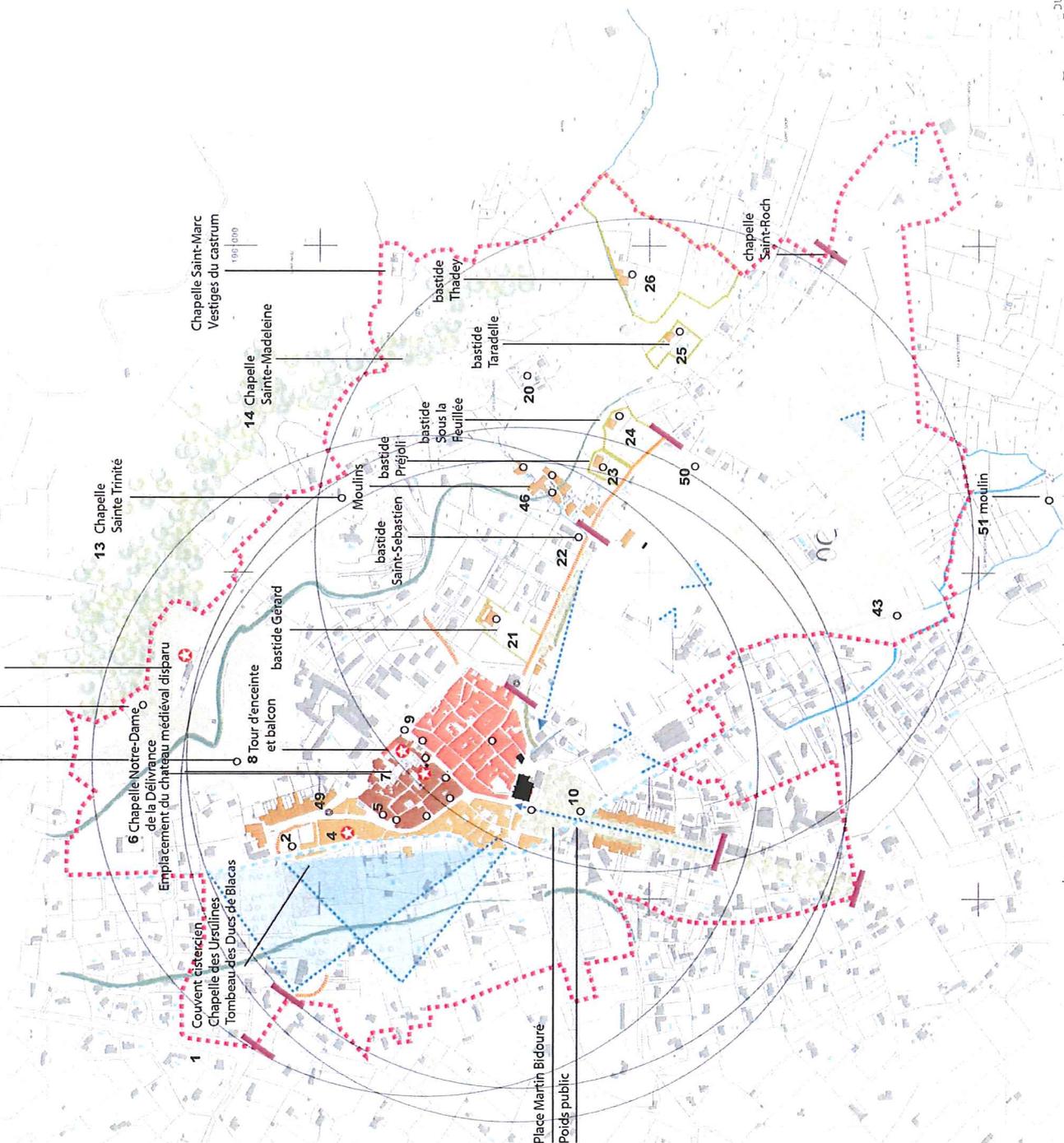
R. PÉRICHET

Report des numéros du recensement des éléments remarquables du PLU sur la carte de synthèse

Le PLU recense des éléments remarquables bâtis et non bâtis (sujet et composition végétal ou jardins). La carte ci-contre ne fait pas un état exhaustif de ces éléments et note par ailleurs d'autres éléments patrimoniaux, présentés dans ce document.

Ces deux recensements ne sont donc pas des inventaires exhaustifs du patrimoine de la commune.

- 12 Chapelle Notre-Dame de Lorette
- 11 Chapelle Sainte Anne
- 19 bastide Notre-Dame



6- Table des illustrations

Table des illustrations	
1.	Situation des monuments historiques dans la commune d'Aups - Source Atlas du patrimoine
2.	Situation des monuments historiques vis-à-vis du centre historique d'Aups - Source Atlas du patrimoine
3.	Entrée de l'église Saint-Pancrace - source Patrimages
4.	Eglise Saint-François depuis la place M. Bidauré - 2018 photo chargés d'étude
5.	Tour horloge - source Patrimages
6.	Abords immédiats de la tour horloge - 2018 photo chargés d'étude
7.	Maison 6 rue du Pontillac, façade rue Aloisi - photo source Patrimages
8.	Détail du cadran solaire , maison 6 rue du Pontillac, façade rue Aloisi - photo source Patrimages
9.	Fabrique de l'abbé Jean - photo Patrimages
10.	Détail de la Fabrique de l'abbé Jean - photo Patrimages
11.	Fond de plan cadastral 2016 - cadastre.gouv.fr
12.	Photo entrée ville route de Saernes, seuil a - 2018 photo chargés d'étude
13.	Photo entrée ville route de Saernes, seuil b - 2018 photo chargés d'étude
14.	Photo entrée ville route de Régusse seuil c - 2018 photo chargés d'étude
15.	Photo entrée ville route de Régusse seuil a - 2018 photo chargés d'étude
16.	Entrée de ville route de Tourtour seuil h - source internet google
17.	Entrée de ville route de Tourtour seuil g - 2018 photo chargés d'étude
18.	Entrée de ville allées Charles Boyer - 2018 photo chargés d'étude
19.	Entrée de ville route de Tourtour - 2018 photo chargés d'étude
20.	plan de repérage des seuils - chargés d'étude sur fond cadastre 2016
21.	Parovana depuis la route de Régusse sur Aups - 2018 photo chargés d'étude
22.	Parovana depuis le chemin Sainte-Catherine - 2018 photo chargés d'étude
23.	plan de repérage des vues ouest - chargés d'étude sur fond cadastre 2016
24.	Carte postale ancienne Delcamp
25.	schéma de repérage fond relief et cadastral (IGN, DGFIP - 2018)
26.	Photo 2018
27.	Photo 2018
28.	Photo 2018
29.	Photo 2018
30.	Photo 2018
31.	Photo 2018
32.	Photo 2018
33.	Carte de repérage - sur fond de plan IGN
34.	@ Google Street View
35.	@ Google Street View
36.	Photo 2018
37.	Repérage sur fond de plan IGN
38.	Photo 2018
39.	Photo 2018
40.	Photo 2018
41.	Photo 2018
42.	Photo 2018
43.	Photo 2018
44.	Photo 2018
45.	@ Google Street View
46.	Photo 2018
47.	Photo 2018
48.	Photo 2018
49.	Repérage sur fond de plan IGN
50.	Photo 2018
51.	Photo 2018
52.	Photo 2018
53.	Photo 2018
54.	Photo 2018
55.	carte de repérage sur fond de plan IGN
56.	Photo 2018
57.	Photo 2018
58.	Photo 2018
59.	Photo 2018
60.	Photo 2018
61.	Plan de diagnostic des composantes paysagères d'Aups - cartographie chargés d'étude
62.	Carte Cassini - Xville stèle - site internet Gallica BNF
63.	Cartographie de repérage des tissus historiques du centre ancien d'Aups - cartographie chargés d'étude sur fond cadastral 2016
64.	Patrimoine commun, route de Tourtour, sous propriété bastidaire - 2018 photo chargés d'étude
65.	Equipements au nord d'Aups - 2018 photo chargés d'étude
66.	Parcelles au sud construites ou occupées - 2018 photo chargés d'étude
67.	Repérage du tissu diffus aux abords du centre ancien dans les rayons de 500m des monuments - cartographie chargés d'étude sur fond cadastral 2016
68.	Bâtiment de la mairie sur la place M. Bidauré - 2018 photo chargés d'étude
69.	Place M. Bidauré vers l'église - 2018 photo chargés d'étude
70.	Edicule du puits public - 2018 photo chargés d'étude
71.	fontaine place M.Bidauré - 2018 photo chargés d'étude
72.	Monument aux morts - 2018 photo chargés d'étude
73.	Au Georges Clémenceau - 2018 photo chargés d'étude
74.	Place M.Bidauré depuis l'ax. Georges Clémenceau - 2018 photo chargés d'étude
75.	plan recensant les éléments patrimoniaux dans et aux abords du centre ancien - carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016
76.	Tour Sarasin - 2018 Photo chargée d'étude
77.	Traverse rue de l'horloge - 2018 photo chargés d'étude
78.	Porte des Aires - 2018 photo chargés d'étude
79.	Lavoir pl. Marechal Joffre - 2018 photo chargée d'étude
80.	Fontaine rue Albert 1er - 2018 photo chargée d'étude
81.	Fontaine pl. Louis Gauthier - 2018 photo chargée d'étude
82.	plan recensant les éléments patrimoniaux dans et aux abords du centre ancien - carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016
83.	Chapelle des ursulines - 2018 photo chargés d'étude
84.	Tombeau des Ducs de Blicas - 2018 photo chargés d'étude
85.	Ancien jardin de l'abbaye - 2018 photo chargés d'étude
86.	portes du centre ancien - 2018 photo chargés d'étude
87.	Rue de l'horloge, maison sur arcade - 2018 photo chargés d'étude
88.	Rue Jules Philibert maison sur porche - 2018 photo chargés d'étude
89.	Fenêtres à croisée D957 - 2018 photo chargés d'étude
90.	Allées Charles Boyer - 2018 photo chargés d'étude
91.	Bastide sous la feuillée sur la route de Tourtour - 2018 photo chargés d'étude
92.	Bastide Preyboi sur la route de Tourtour - 2018 photo chargés d'étude
93.	Bastide Notre-Dame - 2018 photo chargés d'étude
94.	plan recensant les éléments patrimoniaux dans et aux abords du centre ancien - carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016
95.	plan de synthèse - carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016
96.	plan de synthèse - carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016
97.	périmètre des abords adaptés- carte réalisée par chargés d'étude sur fond de plan cadastral 2016
98.	Archives DRAC PACA
99.	Archives DRAC PACA
100.	Archives DRAC PACA
101.	Archives UDAP du VAR